

Maîtrise en Études de la Défense

**La Politique européenne de Sécurité et de Défense
sous forme de jeu à somme positive
dans la relation transatlantique.**

By /par LtCol Thierry Dupont

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Table des matières

0. Sommaire	4
1. Introduction	6
1.1 Historique	6
1.2 La PESD en trois axes	8
1.3 Pourquoi l'engouement pour la PESD ?	9
1.4 L'importance transatlantique.....	10
2. Définition de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense :	13
2.1 Qu'est-ce la PESD ?	13
2.2 Légitimité de la PESD	16
2.3 Sujets soulevés par la PESD.....	18
3. Définition du lien transatlantique :	20
3.1 Un lien fort a créé.....	20
3.2 ... une Europe militairement endormie.....	21
3.3 ... qui maintenant se réveille.....	22
3.4 ... sur fond de tension !	23
3.5 Une relation transatlantique souple mais solide	24
4. Définition de la relation du type « gagnant- gagnant » :	26
4.1 La théorie des jeux	26
4.2 De l'importance de la coopération	28
4.3 Perception et coopération en relations internationales	29
4.4 Le nécessaire ajustement.....	31
5. Les intérêts de l'Union européenne.....	34
5.1 Unir une Europe.....	34
5.2 ... pas toujours si unie !.....	35
5.3 La légitimité de l'Union	38
5.4 L'ESS donne les intérêts	39
5.5 ... mais aussi les défis !	43
6. Les intérêts américains	45
6.1 Engagés ou isolationnistes, uni- ou multilatéralistes ? le « self-interest » et libéralisme	45
6.2 Kennedy, Clinton et Bush	46
6.3 Vision contradictoire ?	48
6.4 De l'intérêt américain pour l'OTAN et l'Union européenne	48
6.5 La finalité américaine : un monde libre démocratique.....	51
6.6 De l'importance toute relative de l'Union européenne	55

7. Pourquoi la PESD ?	57
8. Identifier les progrès.....	62
8.1. Le traité de la Constitution européenne.....	62
8.1.1 Le poste de Ministre européen des Affaires Etrangères.....	63
8.1.2 La clause de défense commune	63
8.2 l'Agence européenne de Défense	64
8.3 La cellule de planification	66
8.4 Les institutions	66
8.5 Le « Headline goal »	67
8.6 L'European Security Startegy	68
9. Identifier les points de friction	70
9.1. Friction dans le domaine politique	70
9.2 Friction dans le domaine militaire.....	72
9.2.1 Capacités techniques	72
9.2.2 La cellule de planification	73
9.2.3 Les Forces	74
9.3. Friction dans le domaine de l'industrie	75
10. Identifier les coopérations	78
10.1 Coopérations dans le domaine Politique	78
10.2. Coopérations dans le domaine militaire	82
10.2.1 La cellule de planification	83
10.2.2 Les capacités techniques	84
10.2.3. Les forces	85
10.3. Coopérations dans le domaine Industriel	87
11. Conclusion.....	90

0. Sommaire

La Politique européenne de Sécurité et de Défense est une initiative récente, qui connaît un regain d'intérêt. Elle profite de la légitimité de l'opinion publique européenne, exacerbée par la confrontation entre certains pays européens et les Etats-Unis à l'occasion de la crise irakienne. De nombreuses initiatives lui assurent un développement constant et cohérent.

Bien entendu, les revendications européennes en matière de sécurité amènent les Etats-Unis à prendre position. L'histoire récente tend à montrer que les relations transatlantiques sont parfois très tendues, peut-être à une fréquence plus élevée que par le passé.

Toutefois, ce texte tentera de montrer, en mettant en application la théorie des jeux, que la PESD doit se développer dans une relation de type gagnant-gagnant avec le lien transatlantique. En effet, une Europe militairement plus forte pourra œuvrer au côté des Etats-Unis dans un but commun, tout en ajustant les perceptions qu'elle a d'elle-même, des Etats-Unis (et réciproquement), ainsi que des menaces. Ce texte vérifiera que tout est mis en place pour favoriser ce type de relation à somme positive.



« Develop a greater degree of international justice and respect for law, build patiently the minimum conditions for good governance and democracy, favour negotiation rather than conflict, but agree to intervene and coerce when coercion becomes necessary : these are the strategic principles on which the construction of EDSP was founded five years ago¹ ».

Javier Solana



«La politique des Etats-Unis est de rechercher et de soutenir l'expansion des mouvements et des institutions démocratiques dans toutes les nations et dans toutes les cultures, avec l'objectif ultime de mettre fin à la tyrannie sur notre planète²»

George W. BUSH

¹Javier Solana, « Préface », extrait de *Politique Européenne de Sécurité et de Défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 10.

²Le Monde, « Le serment de Georges Bush contre la tyrannie », AFP, 20 janvier 2005 ; Accessible à <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-395020,0.html> ; Internet ; Consulté le 4 février 2005.

1. Introduction

1.1 Historique

Situés dans la partie occidentale du continent Eurasie, les pays qui constituent l'Union européenne (UE) ont été le théâtre, au cours des siècles, de migrations, de luttes intestines, de confrontations, de guerres qui, au moment où la grande famille européenne se réunit, peuvent être qualifiées de fratricides.

Après les combats meurtriers de la première moitié du 20^{ème} siècle, l'idée d'une Europe plus pacifique, plus unie a été adoptée. L'idée première était d'éviter les confrontations guerrières, sources d'hécatombes humaines, et de réaliser son développement dans un contexte de paix. La sécurité étant laissée en grande partie aux Etats-Unis, l'Europe a eu l'occasion de se développer économiquement, premier pas vers l'intégration. « The presence of American forces as a security guarantee in Europe was, as it was intended to be, the critical ingredient to begin the process of European integration³ »

En moins d'un demi-siècle, l'Europe unie s'est élargie. Elle a accueilli les peuples séparés de l'autre côté du rideau de fer, grâce à l'effondrement du bloc communiste. Elle n'a pas seulement grandi en taille. Elle a étendu ses compétences des échanges économiques aux affaires monétaires, judiciaires, étrangères, militaires, humanitaires, sociales. Si elle n'est pas encore cette Europe-puissance que les plus fervents appellent de leurs vœux, on peut espérer qu'une union plus étroite lui permettra de se donner les moyens de le devenir.

³Robert Kagan, "Power and weakness – Why the United States and Europe see the World differently". *Policy Review*, No 113 (June and July 2002), pp21-26.

Dans le domaine de la défense, le passé européen compte une tentative avortée en 1954 avec la Communauté Européenne de Défense (CED), remplacée par l'Union de l'Europe Occidentale (UEO)⁴. Cette dernière, fondée sur un traité de collaboration économique, sociale, culturelle et de légitime défense collective, regroupait la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni⁵. En 1995, les efforts de cette organisation sont revitalisés par la diplomatie française. Celle-ci reconnaît la primauté de l'Alliance atlantique, et recommande d'eupéaniser l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). L'Initiative Européenne de Sécurité et de Défense (IESD) est ainsi créée, et devient par-là même le « pilier européen » de l'Alliance. En 1996, suite au Conseil atlantique de Berlin, l'OTAN marque son accord pour le prêt de moyens sous la tutelle d'une opération conduite par l'UEO. La France réclame alors le commandement régional d'AFSOUTH (Allied Forces South – Les Forces du flanc sud de l'OTAN). Celui-ci étant responsable notamment de la VIème flotte américaine, ne peut pas, c'est compréhensible, être cédé par Washington. L'IESD perd dès lors de sa valeur. Elle ne reçoit plus guère de support. Mais la construction européenne de la défense n'en n'est pas abandonnée pour autant.

Suite à l'élection de M. Tony Blair comme Premier Ministre du Royaume-Uni en 1997, se tient le Sommet franco-britannique de Saint-Malo. Véritable coup de fouet, il donne un nouveau souffle à la construction européenne de défense⁶. Elle prend la forme de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). La France ne peut rêver mieux. Les Anglais, partenaires privilégiés des Etats-Unis sont prêt à s'engager dans une Union européenne dotée de moyens permettant d'assurer les missions définies par les accords de Petersberg, tout en

⁴Laure Borgoman, « La politique européenne de sécurité et de défense et le lien transatlantique », Pôle européen – Jean Monet, le 27 novembre 2000 ; accessible à http://www.upmf-grenoble.fr/espace-europe/conf_pub/BORGOMANO_Conf_2.pdf; Internet ; consulté le 21 septembre 2004 p. 6.

⁵Pascal Boniface, «Atlas des relations internationales – nouvelle édition». Hatier, Paris. Novembre 2003. p. 112.

⁶Laure Borgoman, *op. cit.* p. 8.

respectant les engagements des Alliés européens dans l'Alliance atlantique⁷. Il s'ensuit les Conseils européens d'Helsinki, Feira, Nice et Laeken au terme desquels la défense européenne est déclarée opérationnelle⁸. Trois axes principaux sont poursuivis à grandes avancées.

1.2 La PESD en trois axes

Le premier axe est politique. Le 29 octobre 2004, vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement ont signé la Constitution européenne. C'est une étape sur la voie de l'intégration. Une fois cette constitution ratifiée, l'Union européenne aura une présidence stable, un ministre des Affaires étrangères et un service diplomatique qui lui permettront d'agir d'une manière centralisée. Son parlement votera ses lois et participera à l'élaboration de sa politique de défense.

Le deuxième axe est militaire. L'Europe se dote de certains moyens militaires destinés à agir d'une manière coordonnée. En 1999, déjà, lors du Sommet d'Helsinki, l'Europe définissait l'objectif global de la PESD. Il s'agissait de se doter de forces suffisantes capables de mener des actions indépendantes avec la valeur d'un corps d'armée de quelque 50 à 60.000 soldats. Parallèlement, un Comité militaire et un Etat-major étaient créés. Novembre 2004 voit également la constitution de treize groupes de réaction rapide de 1500 soldats chacun.

Le troisième axe est industriel. Sur ce plan, la mise sur pied de l'Agence Européenne de Défense, doit synchroniser tous les potentiels disponibles au niveau de l'Union européenne. Il

⁷*Ibid.*

⁸Hélène Masson, « Europe de la défense et de l'armement : chronologie indicative » ; accessible à <http://www.cremoc.org/articles/chronodef.pdf>; Internet ; consulté le 12 octobre 2004.

s'agit là d'augmenter l'efficacité de la Base Technique Industrielle de Défense (BTID). L'agence doit être opérationnelle dès la fin de 2004.

1.3 Pourquoi l'engouement pour la PESD ?

Toutes ces avancées ont été rapides en comparaison de ce qui a pu être fait depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le rapprochement « spectaculaire » de la Grande-Bretagne et de la France a certainement été facilité par les enseignements de la Guerre du Kosovo. Le clivage technologique apparent entre les forces militaires américaines d'une part, et européennes d'autre part, a sonné comme un signal d'alarme pour les Européens. A tous les niveaux, « force était donc de constater que cette nouvelle donne exigeait des efforts militaires bien plus grands si l'Europe souhaitait devenir un acteur crédible sur la scène internationale⁹ ». L'Europe avait perdu la face sur son propre territoire. Les Etats-Unis l'avaient bien compris, mais n'avaient pas anticipé une réaction si soudaine.

Les Etats-Unis n'ont pas imaginé un développement si rapide pour la PESD¹⁰. Il y a plusieurs raisons possibles à cela. D'une part, ils avaient favorisé la création de l'Identité Européenne de Sécurité et de Défense au sein de l'OTAN. Cela devait, selon eux, suffire à contenter les Européens, et en particulier les Français, les plus fougueux en la matière. Même si « les Etats-Unis avaient opposé une fin de non-recevoir en ce qui concerne AFSOUTH¹¹ », ils n'avaient pas perçu la profondeur de la blessure encourue par les Français, et le manque d'enthousiasme

⁹Joanna Liponska-Hottiaux, « Les nouvelles avancées de la politique européenne de sécurité et de défense », janvier 2004 ; accessible à <http://www.eipa.nl>; Internet ; consulté le 11 septembre 2004. p. 24.

¹⁰Brigitte Vassort-Rousset, « L'Union Européenne, un nouveau pôle stratégique ? » ; accessible à <http://www.upmf-grenoble.fr/curei/cahiers/16/vassort.htm>; Internet ; consulté le 18 septembre 2004.

¹¹Laure Borgoman, *op. cit.* p. 7.

pour l'IESD qui s'en suivrait. En effet, la France avait placé de hautes ambitions militaires dans l'initiative entreprise dans l'OTAN. Son nouvel intérêt pour cette organisation passait par une réelle reconnaissance de l'Europe. Élément moteur jusqu'en 1997, la France cessa d'être le principal artisan de l'IESD dès qu'elle perçut les limites¹². D'autre part, les Américains voyaient dans le fossé technologique grandissant entre les deux côtés de l'Atlantique l'expression même du besoin des Européens de rester attachés à l'OTAN¹³. Enfin, « la nouvelle orientation stratégique de Washington en direction de l'Asie¹⁴ » diminua la méfiance des Etats-Unis envers l'Europe, et particulièrement ses initiatives envers sa défense. L'Europe, après tout, n'a-t-elle pas été particulièrement lente et indolente dans ce domaine dans les dernières décennies ?

1.4 L'importance transatlantique

Force est de constater que la défense européenne est intimement liée, depuis le 20^{ème} siècle, aux Etats-Unis. « America's eighteenth- and early nineteenth-century statesmen sounded much like the European statesmen of today, extolling the virtues of commerce as the soothing balm of international strife and appealing to international law and international opinion over brute force¹⁵ ». L'enjeu de la défense européenne est essentiellement atlantique¹⁶. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les Européens se sont toujours reposés sur le lien transatlantique pour assurer leur défense, et ainsi se rapprocher entre eux autant qu'avec les Etats-Unis. Le sujet de la défense étant tellement sensible et douloureux pour eux, ils ont très longtemps

¹²*Ibid.*

¹³Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 6.

¹⁴Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 24.

¹⁵Robert Kagan, *op. cit.* p. 7.

¹⁶Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 6.

préférent se concentrer sur l'aspect plus profitable que constitue la création d'un espace économique efficace. L'Europe devenant un pôle économique fort, les relations de partenariat transatlantique se sont fortement reliées économiquement. Cela a d'ailleurs fait dire à « Madame Albright [...] [que] les Etats-Unis sont une puissance européenne¹⁷ ». Les liens ne sont désormais, et depuis longtemps, plus seulement militaires mais également économiques. « Les Américains à la fin des années 1990 étaient moins enclins à se désengager d'Europe que durant la Guerre Froide, alors que justifier leur présence était plus difficile¹⁸ ». Ce paradoxe montre à quel point les deux parties de l'Atlantique s'interpénètrent, sur fond d'enjeu de la défense.

L'UE se forme et s'agrandit également. Elle regroupe aujourd'hui 25 pays, 450 millions d'individus et le quart de la production des richesses mondiales. De part et d'autre, on peut s'interroger de façon légitime sur le lien transatlantique : Les Européens peuvent-ils se contenter de se limiter à exercer des missions de Petersberg ? L'Europe représente un potentiel énorme, qui va de pair avec des intérêts pouvant dépasser ses frontières. Comme le rappelle Nicole Gnesotto, cela crée deux dilemmes politiques fondamentaux : l'Amérique ou l'Europe, les nations ou l'intégration. Ou encore, selon Vassort-Rousset, « comment concilier le maintien de l'OTAN sous leadership américain, le respect des souverainetés nationales et l'édification d'une puissance politique européenne partagée ? En d'autres termes, est-ce qu'une indépendance de la puissance géostratégique européenne est pensable ? Est-ce qu'un objectif d'autonomisation n'est pas plus réaliste?¹⁹».

¹⁷*Ibid.* p. 6.

¹⁸*Ibid.*

¹⁹*Ibid.* p. 1.

L'Europe de la défense n'est pas simplement la défense de l'Europe. Nous avons vu que ce concept implique trois axes principaux : politique, militaire et industriel. Cette toile se tisse non seulement sur fond historique de sécurité mais, avec le temps également, sur enjeu commercial. Il n'est donc pas étonnant que « le seul pays qui émet des objections [sur la réalisation de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense] est [le] principal allié, distant de 6000 kilomètres²⁰ ». Le lien transatlantique, on l'aura compris, est à la fois vital et antagoniste pour la PESD. Elle ne peut se développer sans y faire référence :

Cette thèse visera à démontrer que le développement de la PESD ne peut se faire qu'en suivant une relation de type gagnant-gagnant avec le lien transatlantique.

Pour ce faire, le texte s'attardera à définir la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, le lien transatlantique, ainsi que la relation de type gagnant- gagnant. Ensuite, les intérêts de l'Union Européenne, de l'OTAN et des Etats-Unis seront analysés. Enfin, l'identification des avancées et des propositions en matière de PESD devra faire ressortir les points de frictions. Ceux-ci faisant naître des solutions agréées par les deux côtés de l'Atlantique, nous verrons s'établir dans l'intérêt des parties le cadre d'un développement sain de la PESD. « A terme, sa crédibilité sera proportionnelle à son niveau d'autonomie²¹ ».

²⁰*Ibid.*

²¹*Ibid.* p. 2.

2. Définition de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense :

2.1 Qu'est-ce la PESD ?

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense est définie dans l'article 17-1 du Traité d'Amsterdam. Elle fait partie de la Politique Européenne de Sécurité Commune. Les objectifs de la PESD sont²² :

- Obtenir une capacité autonome de prise de décision dans le cadre de la gestion de crise ;
- Lancer et conduire des opérations militaires sous la direction de l'Union européenne, en réponse à des crises internationales où l'OTAN ne serait pas engagé ;
- Développer une capacité militaire plus effective ;
- Etablir une nouvelle structure politique et militaire pour accomplir ces tâches.

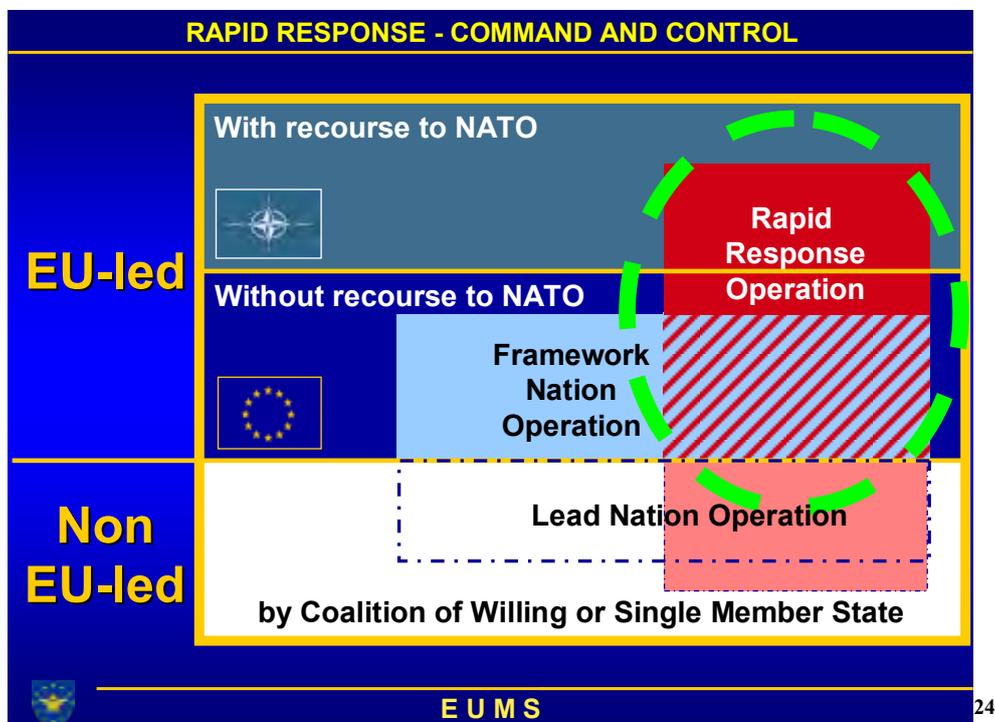
Les interventions qui y sont envisagées relèvent du cadre dit de Petersberg, à savoir : missions humanitaires et d'évacuation ; missions de maintien de la paix ; missions de forces de combat incluant des opérations d'imposition ou de rétablissement de la paix²³. Cette définition s'inscrit par analogie aux « missions non article 5 » de l'Alliance Atlantique, elles-mêmes

²²Castillo, BrGen, ACOS Log/Res Diva t EUMS, « European Union Military Staff » (Conférence, Collège des Forces canadiennes, Toronto, ON, 13 février 2003).

²³Laure Borgoman, *op. cit.* pp. 4-5.

découlant des actions prévues aux Chapitres VII et VIII de la Charte des Nations Unies.

L'Europe dispose donc de trois manières différentes pour intervenir :



Le cercle vert montre que si une réponse rapide est requise, l'Union européenne pourrait conduire l'opération avec ou sans le recours aux moyens et capacités de l'OTAN. Dans le dernier cas, il serait envisagé simplement de recourir au cadre mis sur pieds par des nations. Dans le cadre d'une opération de gestion de crise, une réaction rapide pourrait être envisagée sous l'égide d'une nation « leader »²⁵.

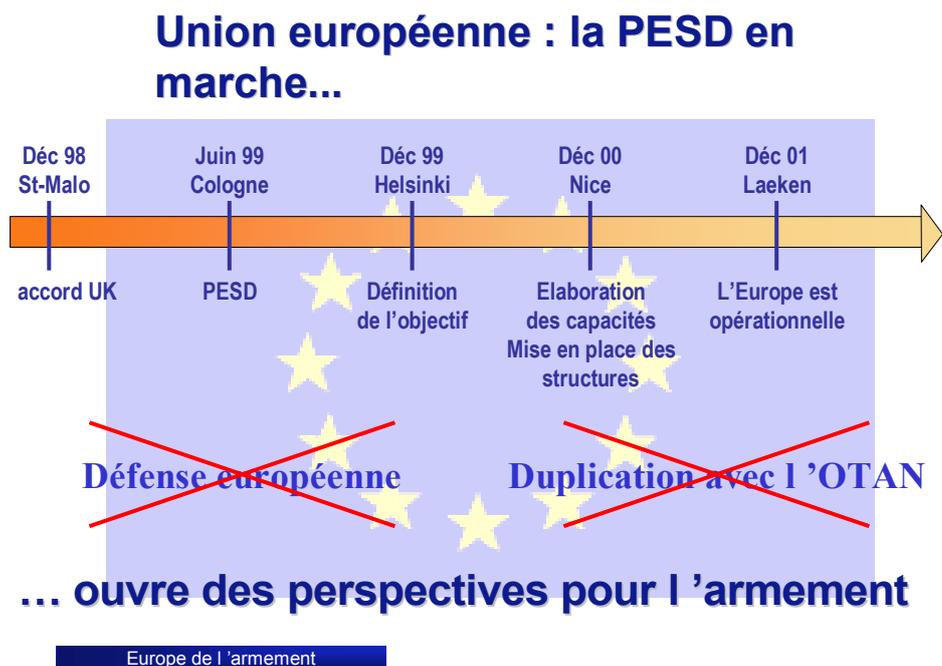
De manière à doter l'Union européenne d'une capacité autonome d'action dans la gestion de crises internationales, dans le cas où l'OTAN ne serait pas engagé, le Conseil européen réuni à Helsinki a défini la voie à suivre et à atteindre en terme de capacité militaire. Cela s'est

²⁴Castillo, BrGen, *op. cit.*

²⁵*Ibid.*

traduit pour l'Union d'acquiescer pour 2003 la possibilité de déployer dans les soixante jours, et de maintenir pendant au moins un an soixante mille soldats capables d'effectuer le spectre complet des tâches dites de Petersberg²⁶.

Un résumé temporel de la phase de lancement de la PESD peut être trouvé ci-après.



27

L'article 17-1 présente donc militairement l'UE. Celle-ci se profile en acteur sur la scène internationale dans un nouveau registre, supplémentaire à ceux qui lui étaient déjà connus (économique, politique et juridique). Il ne fait pas de l'UE une puissance militaire²⁸. La raison d'être du regain d'intérêt pour un développement militaire cohérent de l'Union est tirée des frustrations engendrées par la crise du Kosovo.

²⁶*Ibid.*

²⁷Sarazinno, « conférence d'amélioration des capacités », Cremoc, le 14 octobre 2004 ; accessible à www.cremoc.org/articles/Europe-armement.ppt ; Internet; consulté le 6 février 2005. Slide no 25.

²⁸Laure Borgoman, *op. cit.* pp. 4-5.

Ces dernières sont nombreuses : critique européenne de la diplomatie américaine trop centrée sur le recours aux moyens militaires, absence de l'Europe dans le règlement de la crise au Proche-Orient, crainte de voir l'OTAN servir les desseins américains²⁹. Finalement, c'est la continuation de la politique de Kennedy de la « Triple Crown », réitérée par Madame Madeleine Albright en 1998 : sécurité militaire à l'OTAN, développement économique à l'UE et droits de l'Homme à l'OSCE³⁰. Le lien transatlantique apparaît à nouveau comme facteur primordial dans la définition même de la PESD. On pourrait comparer ses articles à ceux instituant l'OTAN. A ce sujet, l'histoire récente a un point à ajouter.

En effet, l'adoption du Traité de la Constitution européenne le 29 octobre 2004 a introduit un élément neuf : la clause de défense mutuelle. Celle-ci ajoute donc à la PESD l'équivalent de l'article 5 OTAN. Une attaque contre un pays de l'UE sera considérée comme une attaque contre tous. « L'idée est de permettre aux Etats membres de mobiliser tous les instruments civils et militaires nécessaires pour prévenir une menace potentielle. Ce mécanisme concerne tous les Etats de l'Union, et pas seulement ceux participant à une coopération structurée³¹ ». Cela est une avancée notoire pour l'UE. Sur quel élément est elle basée ?

2.2 Légitimité de la PESD

La PESD, étendue du traité de la Constitution européenne, est pour la première fois dans l'histoire de l'Union Européenne motivée par un support publique. Elle repose sur le fait que « les citoyens européens veulent voir une Europe plus impliquée dans les affaires

²⁹*Ibid.* p. 6.

³⁰*Ibid.*

³¹Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 28.

internationales, de sécurité et de défense ou, en d'autres termes, une action plus grande et mieux coordonnée pour traiter les endroits de troubles en Europe, à ses frontières et dans le reste du monde³² ». C'est également une prise de conscience due à l'élargissement à 25 pays de l'Union Européenne et de son potentiel sur lequel on n'insistera jamais assez : « [...] avec 450 millions de citoyens et le quart des biens et services produits sur terre, [...] les Européens ne peuvent plus se contenter de rester en dehors des convulsions du Monde, ou d'échapper à leurs responsabilités politiques issues de la globalisation³³ ». Le citoyen européen est très certainement sensible à l'efficacité et au bon déroulement des missions de maintien de la paix effectuées par ses militaires. Cela permet de développer une approche rapide et globale de la PESD. Cela souligne également que c'est une politique, approuvée par les électeurs, mise en œuvre par des Etats. Ceci est en fait caractéristique. En effet, « l'Europe de la défense n'est pas un thème nouveau, mais il est délicat car il touche à la souveraineté³⁴ ».

Les relations entre Etats sont sujettes à la souveraineté nationale. Celle-ci a fait l'objet des Traités de Westphalie (1648), chèrement acquis à la suite des Guerres de Religion en Europe. C'est la reconnaissance de la souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et la non-ingérence comme valeur primordiale. En ce sens, « la Politique Européenne de Sécurité et de Défense propose une véritable révolution : la création d'une défense continentale commune et d'une éventuelle force militaire d'intervention³⁵ ». Elle recèle donc une dimension de puissance à la fois politique et militaire. Le Sommet franco-britannique de Saint-Malo appuie par ailleurs sur

³²Missiroli Antonio, « Attention à la marche : la constitution et après », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 145.

³³Javier Solana, *op. cit.* p. 6.

³⁴Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 8.

³⁵Jean-François Lévesque, « La Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : complément ou alternative à l'OTAN ? », *Point de mire du CEPES*, Vol. 5, no 2 (16 février 2004) ; accessible à <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes>; Internet ; consulté le 28 octobre 2004.

ce thème : il s'agit bien d'augmenter l'efficacité militaire, la solidarité transatlantique et la puissance politique³⁶. La PESD porte aussi en elle le gène propre au cycle de toute puissance : à savoir son possible essoufflement³⁷. Il faudra y faire attention, au même titre que le sujet sensible de souveraineté. D'autant plus que les sujets sensés être englobés sont nombreux.

2.3 Sujets soulevés par la PESD

Ils touchent aux opérations militaires, aux régions de prédilection de l'Europe, à différentes intensités de conflits, aux liens avec l'industrie, au lien transatlantique, et à la perception. La Politique Européenne de Sécurité et de Défense telle qu'analysée par Nicole Gnesotto révèle en effet les tendances principales suivantes :

- de la théorie à la pratique des opérations militaires (première action militaire dans le cadre de l'UE en 2003) ;
- des Balkans à l'Afrique (révélant les aspirations européennes) ;
- de l'intervention à la protection (ou de l'humanitaire à la défense commune) ;
- des capacités militaires à l'industrie (ou de l'ECAP – *European Capacity Action Plan* – reconnaissant les lacunes à la création de l'Agence Européenne de Défense devant coordonner les efforts de l'industrie de l'armement européenne) ;
- de l'unanimité à la flexibilité (le principal facteur de manque de cohésion n'est plus uniquement le nombre de pays membres, mais c'est également la diversité représentée) ;

³⁶Nicole Gnesotto, « Introduction – PESD : résultats et futur », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 13.

³⁷Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 3-4.

- de la cohérence technique à la cohérence totale (ou comment de la technique militaire l'UE intègre les actions civiles et diplomatiques à ses interventions) ;
- de l'OTAN à l'Amérique (les implications de la PESD présentaient initialement des problèmes pour l'OTAN, qui maintenant touchent aussi directement les Etats-Unis et leur « *National Security Strategy* ») ;
- de la défense à la politique (avec la production de *l'European Security Strategy*)³⁸.

La PESD, plus que jamais, présente un développement qui est intimement tributaire du lien transatlantique, que ce soit au niveau de l'OTAN ou des Etats-Unis. «The question of European defence and security has always been a matter of contention in transatlantic as well as in European debates³⁹ ». L'évolution de la PESD étant liée étroitement à la problématique transatlantique, il importe d'étudier le lien transatlantique.

³⁸Nicole Gnesotto, *op. cit.* pp. 13-17.

³⁹Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 132.

3. Définition du lien transatlantique :

3.1 Un lien fort a créé...

L'importance du lien transatlantique pour la PESD est indubitable :

Il est impossible d'envisager la dynamique politique européenne, et la problématique de la défense européenne sans une référence constante à la dimension transatlantique. On peut même soutenir qu'une politique de défense commune européenne et son application dépendent des Etats-Unis et de l'attitude européenne à l'égard des Etats-Unis [...] ⁴⁰.

Il y a de facto interconnexion nécessaire entre la PESD, l'Europe et les Etats-Unis.

Cette interconnexion est bien sûr historique et est cristallisée dans l'article 5 de la Charte atlantique : « [...] une attaque armée contre une ou plusieurs [parties] survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties [...] ⁴¹ ». Pendant la Guerre Froide, cet article bidirectionnel était surtout sensé rassurer le côté européen de l'Atlantique, contre la menace soviétique. L'engagement américain des deux guerres mondiales a donné un sentiment de confiance très fort quant à la réalité des garanties offertes par l'Article 5. Il n'est nul besoin de préciser que personne n'a pensé un seul instant que l'Europe n'était pas bien protégée. Cela a créé dans la mémoire collective européenne un sentiment de dépendance très fort envers les Etats-Unis. À un point tel que « au-delà de la rhétorique diplomatique sur la communauté des valeurs partagées – droits de l'Homme, état de droit, liberté des échanges – le terme [lien transatlantique] recouvre *l'indivisibilité de la*

⁴⁰Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 3.

⁴¹OTAN, « Traité de l'Atlantique Nord – Article 5 », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001. p. 588.

*sécurité entre l'Europe et l'Amérique du Nord*⁴² ». Mais ceci ne s'est pas fait sans conséquences.

3.2 ...une Europe militairement endormie...

« American contribution to Europe's current world-apart status stemmed not from anti-European but from pro-European impulses⁴³ ». Ce sentiment de naïve sécurité engendré sous la protection permanente américaine a contribué à limiter les efforts de dépense au meilleur rapport coût/efficacité⁴⁴. La certitude de disposer d'un allié de tous les instants a « endormi » les Européens. Ils n'ont pas perçu l'utilité de développer une importante défense propre. Ils y voyaient un bien acquis à bas prix, leur permettant de se concentrer sur des programmes économiques et sociaux, à l'ombre du plan Marshall. Ce lien transatlantique là, celui de la Guerre Froide, n'était pas éternel. A la dislocation du communisme dans les anciens pays du Pacte de Varsovie, et après la chute du Mur de Berlin, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord devait se chercher une nouvelle raison d'être.

« The Atlantic Alliance remained the essential security framework in Europe. Neither the United States nor a majority of Europeans was ready to bring to a close the Atlantic partnership⁴⁵ ». Comme pour leur donner raison, bien vite, des crises survenant en périphérie de l'Alliance ont attiré l'attention, en particulier dans les Balkans. Au lieu de disparaître, l'OTAN a également développé des « liens de coopération et de partenariat avec les 27 pays

⁴²Laure Borgoman, *op. cit.* p. 3.

⁴³Robert Kagan, *op. cit.* pp. 21-26.

⁴⁴Laure Borgoman, *op. cit.* p. 4.

⁴⁵ Jean-Yves Haine, *op. cit.* p. 131.

du partenariat pour la paix d'une part, et les 7 pays du Dialogue méditerranéen de l'autre⁴⁶ ». Cette nécessaire nouvelle définition de la viabilité de l'OTAN, couplée à son élargissement envers des pays de l'Est à un rythme comparable à l'élargissement même de l'UE, a rendu le lien transatlantique plus diffus.

3.3 ...qui maintenant se réveille...

Les crises en Bosnie et les hésitations américaines à intervenir ont mis au jour la perte d'intérêts communs entre les deux côtés de l'Atlantique. Il est intéressant de constater si « cette nouvelle donne est indépendante de l'émergence ou non d'une politique européenne de défense⁴⁷ ». Ces dissensions sont, en effet, antérieures au traité de Saint-Malo, et ont probablement accéléré sa venue. Mais cela ne change rien à la nouvelle problématique. Les liens de la Guerre Froide ne sont plus si forts. Le but commun n'est plus si commun que cela. Il est devenu nécessaire de changer la relation entre l'Union Européenne et l'OTAN. « More often than not, what is at stake is US policy, not NATO policy⁴⁸ ». Cela a été d'ailleurs très clair pendant la crise irakienne, et après que le secrétaire général de l'OTAN ait activé pour la première fois de son histoire l'Article 5 en solidarité avec les Etats-Unis, suite aux attentats de 11 septembre. Il s'en est suivi des modifications au niveau de l'OTAN.

Après tout, l'OTAN a déjà connu par le passé par des modifications. Elle a déjà su montrer sa capacité d'adaptation, et à surmonter ses tabous. Elle a réussi l'intégration de l'Allemagne,

⁴⁶Laure Borgoman, *op. cit.* p. 4.

⁴⁷*Ibid.*

⁴⁸Jean-Yves Haine, *op. cit.* p. 132.

avec, contre toute attente, l'assentiment de Moscou⁴⁹. Dans le cadre du Partenariat pour la Paix (PpP), elle s'est ouverte politiquement en 1992 aux anciens pays de l'Est, avec la concrétisation par la suite de l'acte fondateur OTAN-Russie, le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, et le partenariat entre l'OTAN et l'Ukraine⁵⁰. Toutes ces évolutions ont été acceptées et supportées par toutes les parties en présence. C'est ce qui a rendu les processus aisés et rapides.

3.4 ... sur fond de tension !

Mais la crise du Kosovo a fait émerger la dissension latente entre l'UE et les Etats-Unis. La stratégie de la diplomatie coercitive et l'inadéquation des moyens technologiques européens laissèrent le beau jeu à la supériorité aérienne technologique américaine, et reléguèrent les activités militaires des forces européennes au second rôle. Ceux-ci ne pouvaient accepter cet état de fait, et demandèrent un contrôle politique sur l'assignation des objectifs américains. Sur 976 sorties de frappes aériennes, 807 durent faire l'objet d'un consensus⁵¹. Les médias américains s'emparèrent de la problématique, qu'ils surnommèrent « guerre par comité⁵² ». Pour eux, c'était une atteinte à leur liberté de manœuvre. Tous les efforts de l'administration Clinton pour « européeniser l'Alliance Atlantique⁵³ », que ce soit par le biais de l'Initiative Européenne de Sécurité et de Défense, les accords de Berlin ou la création du concept de *Combined Joint Task Force* (CJTF), ne suffisaient plus. L'Europe se devait d'évoluer de

⁴⁹*Ibid.* p. 132.

⁵⁰OTAN, Chapitre 3, « L'ouverture de l'Alliance – L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001. pp. 67-103.

⁵¹Jean-Yves Haine, *op. cit.* p. 135.

⁵²*Ibid.* p. 136.

⁵³*Ibid.* p. 134.

manière indépendante, face à sa prise de conscience de ses limitations militaires et par là même de sa dépendance trop marquée vis-à-vis des Etats-Unis.

Les nouvelles dissensions ne sont pas exagérées. Elles couvrent la suprématie militaire des Etats-Unis, et à travers elle, par le canal du lien transatlantique, la souveraineté politique européenne. L'Europe était incapable d'intervenir seule efficacement dans son « jardin ». Le conflit kosovar a mis en exergue cette dimension. « Since St-Malo, the core of the EU-NATO relationship has concerned the degree of European autonomy on the one hand and the Atlantic primacy on the other⁵⁴ ». Cette relation se devait dès lors d'évoluer.

3.5 Une relation transatlantique souple mais solide

Le lien transatlantique, on l'a vu, a connu plusieurs évolutions. Le rapprochement européen a pu se faire grâce à la solidité des relations transatlantiques. L'Europe ayant fort à faire pour son intégration d'abord économique, ainsi que la présence de la menace commune soviétique, oblitéraient *de facto* les divergences de vue. Libérée du poids de sa propre défense, l'Europe en avait perdu sa motivation à y prendre pleine part. « Le scénario d'une Amérique abandonnant le continent européen est aussi absurde que le projet d'une organisation de l'Europe qui se ferait contre ou sans l'Amérique. En revanche, c'est la fonction stabilisatrice de l'Amérique [...] qui paraît moins assurée qu'autrefois⁵⁵ ». Même si l'OTAN, de part ses nombreuses évolutions récentes, a un caractère plus hybride que par le passé, elle continue à être le pilier de la défense collective de l'UE. Donc, malgré tous ces événements et le désir

⁵⁴*Ibid.* p. 132.

⁵⁵Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 1.

européen d'évoluer par rapport au lien transatlantique, l'OTAN, l'UE et les Etats-Unis sont restés interpénétrés.

Le lien transatlantique a tenu bon à toutes les évolutions auxquelles elle a dû être confrontée. Les deux côtés du lien ont su honorer adéquatement leurs obligations face aux différents défis auxquels ils ont été confrontés. Que ce soit le « *containment* (endiguement)» de la puissance soviétique pendant la Guerre Froide, l'établissement d'un cadre politique et militaire solide pour contrôler la puissance allemande, le désintérêt pour l'IESD ou encore le Sommet de Saint-Malo relançant la défense européenne, le lien a survécu à tout. Il ne faut jamais oublier que les actes des hommes politiques ne se font pas sans l'assentiment de la population que ces derniers représentent, ou alors ils doivent être prêts à en assumer les conséquences lorsque le temps des élections est venu. Les démocraties sont le reflet de la perception de la conscience collective. Jamais, l'Europe ne ferait entendre sa voix sans le support de ses citoyens. On imagine qu'il en va de même pour l'autre partie du lien transatlantique. La solidité du lien transatlantique est donc aussi le reflet du lien des populations européennes et américaines. Et cette solidité est et sera d'autant plus grande que les interactions sont d'autant plus profitables à un large collectif quand elles ont lieu en suivant un canevas gagnant-gagnant. Car, comme nous allons le voir, tous les intervenants ont un intérêt à la relation. Celle-ci leur permet d'évoluer.

4. Définition de la relation du type « gagnant- gagnant » :

4.1 La théorie des jeux

La thèse fait état d'une relation de type gagnant-gagnant. En d'autres mots, et en se basant sur la théorie des jeux, on pourrait dire un « jeu à somme positive ». Ce terme fait référence, et s'oppose, au « jeu à somme nulle ». Dans le domaine des relations internationales, on préférera parler de « relation » à la place de « jeu ». Il sera explicité plus tard la nuance dont il faudra tenir compte pour passer effectivement du jeu à la relation. En attendant, utilisons de la même manière un mot pour l'autre.

Etant donné qu'il s'agit d'un jeu, les participants sont appelés joueurs. Ceux-ci agissent pour leur propre compte, suivant le principe de rationalité : « ce principe stipule que chacun cherche à prendre les meilleures décisions pour lui-même⁵⁶ ». Le but est bien entendu d'obtenir les meilleurs gains, c'est-à-dire un résultat optimal en fonction des choix stratégiques de l'autre joueur. Dans une relation à somme nulle, l'un des joueurs engrange les bénéfices correspondants aux pertes de l'autre. Dans la relation à somme positive, tous les acteurs bénéficient positivement de la relation. Voyons comment cela s'explique.

Une relation à somme positive est à la fois différente et plus fréquente qu'une relation à somme nulle. Cette différence est importante et justifie sans doute l'importante récurrence dont elle fait preuve dans de nombreuses situations. En effet, elle est probablement à la base de nombreuses activités jalonnant la vie en général. Pour le comprendre, il faut retourner d'abord au jeu à somme nulle, où il y a juste un gagnant et un perdant. « Most people still

⁵⁶Jacques-Francois Thisse, « Théorie des jeux : une introduction » ; accessible à <http://www.cu.lu/crea/personnel/LuisTJ.pdf> ; Internet; consulté le 3 février 2005. p. 2.

believe you can't really get ahead without beating someone else down in the process⁵⁷ ».

Alors, à quoi bon jouer si ce n'est que pour trouver un gagnant et un perdant ? Si tel est le but, un tirage au sort par pile ou face est plus simple et plus direct.

Heureusement la vie n'est pas si simple : elle est faite d'interactions entre humains. Il découle des relations entre les gens une opportunité pour chacun d'entre eux d'apprendre, de se développer, d'échanger des points de vue, de tirer des bénéfices de ces relations. Par exemple, la plupart des relations économiques sont des jeux à somme positive, spécialement lorsque les partenaires sont de même force relative⁵⁸. Plus simplement, la vente d'un pain profite au vendeur et à l'acquéreur : l'argent a plus de valeur que le pain dans cette transaction pour le boulanger, et à contrario le pain en a plus pour l'acheteur. « In fact, human organizations and institutions exist mainly to actualize some of the opportunities people have to benefit from working together in some form of cooperation⁵⁹ ». Ainsi, la richesse de la relation à somme positive devient évidente :

The inefficiencies and unproductivity of coercive command structures [based on zero-sum games] have long since consigned both slavery and the communist "dictatorship of the proletariat" to history's dustbin. Even such games as football, basketball and chess, which officially have one winner and one loser, actually have strong non-zero-sum components. If the object of the game were only to determine who won and who lost, a flip of the coin would suffice. How exciting—band on the sidelines, 70,000 screaming fans, 11 players on each team—just to decide the whole outcome with but the flip of a coin! The non-zero-sum elements include the excitement of the contest itself; the opportunities to hone one's own skills against an opponent; the opportunity to learn from a skilled opponent; the opportunity to capture imagination and admiration; the adrenaline rush..... And why would schools form cooperative athletic leagues with "their most hated and bitterest rivals" except for both these non-zero-sum elements and

⁵⁷Wim Wenger, « Project renaissance » ; accessible à <http://www.winwenger.com/part37.htm> ; Internet; consulté le 30 janvier 2005.

⁵⁸*Ibid.*

⁵⁹*Ibid.*

the added revenues such long-standing rivalries generate in attendance?⁶⁰

4.2 De l'importance de la coopération

Les jeux ou relations à somme positives sont également appelés « coopératifs »⁶¹. La coopération franche y est effectivement encouragée⁶². Bien que « la théorie des jeux non coopératifs [se soit] avérée extrêmement riche pour l'analyse des comportements [...] des négociations internationales entre gouvernements [...] certains contrats implicites [...] amènent les joueurs à se comporter de manière coopérative⁶³ ». En effet, si un des joueurs venait à « tricher », cela pourrait avoir des conséquences néfastes, l'un perdrait tout et l'autre gagnerait tout. Reprenons l'exemple précédent de l'acheteur de pain : la tricherie pourrait consister en un vol récurrent (par exemple mettre deux pains dans un sac, et dire au boulanger qui fait confiance – et donc ne vérifie pas – qu'il n'y en a qu'un). Dans ce cas, l'acheteur gagnerait et le boulanger devrait, à la longue, fermer boutique. A l'inverse, si le boulanger vérifie la commande et se rend compte du subterfuge, il y a perte totale de crédit pour l'acquéreur et le boulanger perd la vente d'un pain : les deux sont perdants. De la même manière, dans une relation gagnant-gagnant, tous les acteurs coopèrent afin de tirer un bénéfice optimum propre.

However, free trade will benefit to the countries involved as a whole in the long run, therefore it is so apparent the leading economies in the world is striving for cooperation, for examples, Free Trade treaties in North America and in the European Communities⁶⁴.

⁶⁰*Ibid.*

⁶¹Department of Mathematics Hong Kong Baptist University Kowloon Tong, Hong Kong, accessible à www.math.hkbu.edu.hk/~cstong/math1610/sect4.2.pdf ; Internet; consulté le 30 janvier 2005.

⁶²Jacques-Francois Thisse, *op. cit.* p. 11.

⁶³*Ibid.* p. 6.

⁶⁴*Ibid.*

« C'est aussi la raison pour laquelle la stabilité et la coopération mondiale sont si importantes⁶⁵ ». En synthèse, dans une relation de type gagnant-gagnant, les acteurs coopèrent de manière à servir au mieux leurs intérêts.

Servir au mieux ses intérêts est traduit dans la théorie du jeu par l'équilibre de Nash. « A Nash equilibrium of a strategic game is an action profile (list of actions, one for each player) with the property that no player can increase her payoff by choosing a different action, *given* the other players' actions⁶⁶ ». Bien entendu, afin de participer au jeu, ou à la relation, les joueurs empruntent des stratégies. Il s'agit là en fait d'actions utilisées dans la relation. Ces actions doivent donc servir les intérêts du mieux possible afin d'engranger les gains les plus forts sans risquer de perdre. C'est la recherche optimale du résultat. Appliquons cela aux relations internationales entre l'Europe et les Etats-Unis.

4.3 Perception et coopération en relations internationales

Il faut d'abord définir les éléments du jeu. Les joueurs sont évidemment les Etats-Unis et l'Union européenne. Les gains découlent des intérêts, et ceux-ci feront l'objet de deux chapitres suivants, un par joueur, au même titre que les stratégies.

Avant de donner un exemple de relation gagnant-gagnant, il faut revenir à une tâche jusqu'ici gardée pour la fin, à savoir expliciter le mécanisme de passage du jeu à la relation. Ce qui

⁶⁵*Ibid.*

⁶⁶Martin Osborne; "Strategic games", 1997; accessible à <http://www.chass.utoronto.ca/~osborne/2x3/tutorial/SGAME.HTM>; Internet; consulté le 6 février 2005.

distingue les deux, c'est la perception de l'autre. Celle-ci est cruciale, car elle oriente le choix de la stratégie utilisée par chacun des joueurs. Par exemple, comme Robert Kagan le fait remarquer, la perception du niveau de la propre force du joueur peut influencer sa stratégie : le faible a tendance à s'opposer à l'usage de la force afin de ne pas en être victime, alors que le fort tend à avoir peur des règles qui l'empêchent l'utilisation libre de sa force⁶⁷. De la même manière, il note qu'une perception différente de la menace peut également influencer la stratégie. A titre d'exemple, la menace perçue du terrorisme international n'est pas la même de part et d'autre de l'Atlantique. Suite aux attentats du 11 septembre, elle est plus réellement sentie aux Etats-Unis qu'en Europe⁶⁸. C'est la perception de la valeur des gains, de la force des joueurs et de l'efficacité des stratégies qui traduit le jeu en relation, en prenant en compte l'aspect humain.

Alors que le jeu peut être traduit en mathématiques, la relation est l'affaire d'analyse plus nuancée. Et celle-ci a toute son importance puisque la qualité de la coopération dépend de la force relative des joueurs, et surtout de la perception que chacun a de l'autre. A ce titre, l'Union européenne se doit donc de développer des capacités de coercition efficaces afin d'être perçue comme un acteur digne de considération par les Etats-Unis⁶⁹, et donc à la fois être positionnée de meilleure façon dans la relation tout en modifiant la perception qu'elle a du monde, ainsi que celle que les Etats-Unis ont de l'Union européenne. Cela devrait permettre un ajustement des positions relatives entre Américains et Européens. Une fois cela réalisé, les relations entre ces deux joueurs ne pourraient que s'en trouver améliorée. Fort de

⁶⁷Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, Janvier 2004; New York : Vintage Books p. 38.

⁶⁸*Ibid.* p. 30.

⁶⁹*Ibid.* p. 68.

ces concepts, il est maintenant possible d'illustrer par un exemple simple la relation gagnant-gagnant entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

De cette relation doit ressortir une meilleure synergie, une dynamique positive, une spirale ascendante. Un exemple pourrait être donné en citant la démarche du Président Chirac à l'OTAN : intégrer l'Europe dans l'OTAN, renforcer l'IESD, en rétrocession d'une plus grande participation de la France dans le commandement régional d'AFSOUTH. « L'ouverture du Président Chirac à l'OTAN en décembre 1995 ne constituait qu'une étape, la suivante étant un partage mieux équilibré des responsabilités au niveau transatlantique⁷⁰ ». Il s'agit d'un pas important dénotant la bonne volonté diplomatique déployée par l'une des parties. En agissant de la sorte, les parties espèrent en fin de course rapprocher les points de vue en mettant à niveau leurs aspirations propres. Au contraire du jeu à somme nulle, qui creuse le fossé entre les parties, et anime les tensions grandissantes, le jeu à somme positive doit aplanir les dissensions. Et par là même les parties doivent s'en trouver grandies : elles évoluent de concert dans un intérêt commun, pour le meilleur bien d'un chacun. Les parties et l'ensemble y trouvent leur compte.

4.4 Le nécessaire ajustement.

Le jeu qui se développe actuellement entre l'Union Européenne d'une part, et les Etats-Unis d'autre part, peut être schématisé de la façon suivante :

Deux visions stratégiques du monde sont en contact : l'américaine, celle d'une défense européenne « bonne élève » de l'OTAN et soumise sur le plan commercial (plus que

⁷⁰Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 9.

technologique) ; l'europpéenne, destinée à affirmer la solidarité d'un continent et d'une culture, à assurer sa sécurité, à encadrer solidairement les dérives autoritaires locales et à mettre en place les conditions de sa coopération avec autrui⁷¹.

C'est là que tout l'ajustement va devoir se faire : politique, militaire et industriel. Ce sont les trois axes identifiés pour la PESD. Il faut d'une part, pour l'Union Européenne, assumer ses ambitions réitérées dans l'« *European Security Strategy* » en termes de développement militaire coordonné, soutenu par une industrie efficiente. Et d'autre part, convaincre les Etats-Unis de la capacité européenne à intervenir de façon politiquement mature, et pour le bien de tous, sur la scène internationale. « Une Union Européenne active et capable peut avoir un impact à l'échelle globale⁷² ». L'Europe doit réussir, pour y parvenir, à rassurer les Américains sur ses intentions. Bien sûr, il existe toujours des forces de friction : ce sont les intérêts divergents en présence. Ceux-ci devront à un certain moment converger pour assurer stabilité et coopération nécessaire au jeu gagnant gagnant : l'équilibre de Nash.

En synthèse, pour passer de la théorie des jeux à la relation internationale, il faut tenir compte de la perception qu'ont les acteurs l'un de l'autre. L'Union européenne et les Etats-Unis joueront dans une relation de type gagnant-gagnant s'ils ajustent leur perception relative, s'ils se perçoivent de force plus semblable. Celle-ci passera nécessairement par un accroissement des capacités coercitives, donc militaires, européennes. Cet accroissement ne pourra se faire qu'à l'aide d'une volonté politique ainsi que d'un soutien industriel efficient. Ces éléments sont contenus dans la PESD. Il est donc essentiel pour l'harmonisation du lien transatlantique que la PESD se développe. La stabilité du lien sera ensuite garanti naturellement d'après la

⁷¹*Ibid.* p. 3.

⁷²Javier Solana, « *European Security Strategy : A secure Europe in a better world* », Union Européenne, Bruxelles, le 12 décembre 2003 ; accessible à <http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/78367.pdf>; Internet ; consulté le 28 septembre 2004. p. 14.

théorie des jeux par un équilibre de Nash. Celui-ci assurera une situation optimale pour chacun des acteurs.

Ceci n'est qu'une synthèse, qu'il va falloir développer dans l'analyse. A ce titre, il faudra analyser les intérêts des parties, identifier les progrès de la PESD s'il y en a, les frictions éventuelles engendrées par ces progrès européens sur le lien transatlantique et les différentes coopérations mises par les parties en place pour y remédier. C'est alors que la PESD s'assurera de son développement, améliorant les perceptions réciproques des acteurs, qui les mèneront naturellement vers un équilibre optimal pour chacun d'eux. Commençons par analyser les intérêts et stratégies de l'Union européenne.

5. Les intérêts de l'Union européenne.

5.1 Unir une Europe...

Les intérêts de l'Union Européenne sont clairement affichés dans son manifeste « *European Security Strategy* » : il s'intitule « *A secure Europe in a better World* » et a été publié le 12 décembre 2003. Ce document est une grande première. Tout d'abord parce qu'il affiche d'une seule voix la détermination de l'Union Européenne : « As a Union of 25 members, spending more than 160 milliards in defence, we should be able to sustain more than one operation simultaneously⁷³ ». La création du poste de ministre des Affaires étrangères européennes permettra, lorsqu'il aura pris ses fonctions après la ratification du traité de la constitution européenne, de continuer à propager et unifier les points de vues des différentes tendances observables actuellement. En cela, l'étape franchie le 29 octobre par l'adoption du traité de la Constitution européenne l'instituant est crucial. Car, en attendant, les différents pays continuent de propager leur vérité au lieu de se présenter d'un seul bloc, offrant ainsi aux Etats-Unis la possibilité d'adopter envers chacun une approche qui leur convient. En effet, les pays européens n'apparaissent pas dans leur approche toujours très unis. Regardons de plus près les grandes tendances européennes, encore une fois dans la période commençant au traité de Saint-Malo. Il ne sera donc pas étonnant de constater que les conflits du Kosovo, d'Afghanistan et d'Iraq y tiendront une place importante dans l'analyse des intérêts et des stratégies affichées.

⁷³Javier Solana, *op. cit.* p. 11.

5.2 ... pas toujours si unie !

La France est apparue comme un moteur de l'Union européenne. Elle a, dans cette logique, été partisane de l'Initiative Européenne de Sécurité et de Défense jusqu'en 1997. A défaut d'une européanisation convaincante à travers l'OTAN, « la France entend faire jouer à l'Europe un vrai rôle d'acteur international⁷⁴ ». Elle voit donc l'OTAN comme un acteur essentiel de la défense commune pour laquelle l'Europe a un rôle à tenir. Cependant, cette dernière ne compte pas limiter ses actions seulement à cela. « La France souhaite placer plus d'emphase sur la crédibilité d'une Europe politique et consolider sa puissance globale⁷⁵ ». Elle justifie sa position par l'approche stratégique suivante affirmée par M. de Villepin : « pour être vraiment stable, ce nouveau monde doit être basé sur un certain nombre de pôles régionaux⁷⁶ ». Cette stratégie de résistance à l'hégémon américain semble servir deux intérêts. Il y a d'une part le désir de dominer en Europe⁷⁷, et d'autre part de garder un contrôle sur les Etats-Unis⁷⁸, de manière à continuer à exercer une influence au niveau des affaires internationales.

Le Royaume-Uni est également perçu comme élément moteur de la construction européenne. Mais ses intérêts diffèrent quelque peu. Alors que la France tente de se démarquer de l'OTAN, les Anglais se voient plus évoluer en complémentarité de l'Alliance Atlantique. Il

⁷⁴Laure Borgoman, *op. cit.* p. 13.

⁷⁵Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 13.

⁷⁶Porter Simon, *The Bush Doctrine : Where it came from, what it means for Europe and recommendations for the future*, Australian Defense College, Monograph Series, No. 4, 2004; Canberra : Departement of Defence. p. 27.

⁷⁷*Ibid.*

⁷⁸Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order...* p. 117.

est vrai qu'ils « bénéficient d'un statut de partenaire privilégié des Etats-Unis⁷⁹ ». Toutefois, les dernières années ont apporté un regard critique entre les relations qu'entretiennent ces deux « amis », Royaume-Uni et Etats-Unis, qui contribuent à les raccrocher au wagon européen. Cela a été généré plus particulièrement par les dissensions sur « l'intervention en Serbie, la fragmentation des centres de décision américains, à la conception très possessive du rapprochement industriel, à la coexistence de deux chaînes de commandement au Kosovo et à la fiabilité de certains renseignements fournis au Kosovo⁸⁰ ». Malgré tous ces revers, et probablement eu égard aux liens plus étroits accordés par les Américains aux Britanniques, ces derniers « tend to stress the aims of strengthening Europe's military effectiveness in crisis management and complementarity with the Atlantic Alliance⁸¹ ». A l'opposé de la France qui a une stratégie d'opposition, le Royaume-Uni est plus coopératif envers les Etats-Unis. Il a pour intérêt de voir une Europe capable de gérer ses crises, ou des crises au côté des Etats-Unis, afin de garder leur relation privilégiée avec ces derniers⁸².

Les Allemands, quant à eux, éprouvent des difficultés à trouver leur voie entre un rapprochement atlantiste auquel ils sont reconnaissants de leur avoir permis si rapidement de rejoindre l'Union Européenne, et son rattachement à la construction européenne elle-même, dans laquelle elle se considère, à juste titre être un « gros morceau ». Leur but « est de mettre en place un réel partenariat stratégique en mettant l'UE en position d'agir quand l'OTAN ne

⁷⁹ Laure Borgoman, *op. cit.* p. 13.

⁸⁰ Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 9.

⁸¹ Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 13.

⁸² Porter Simon, *op. cit.* p. 34.

peut ou ne veut pas intervenir⁸³ ». De plus, et peut-être à cause de cette ambiguïté non tranchée dans la position allemande, ils éprouvent « des difficultés à augmenter leur budget consacré à la défense⁸⁴ ». Bien que dans cette problématique particulière, il ne faut pas sous-estimer l'impact du coût de la reconstruction allemande. Toutefois, leur attachement historique au lien transatlantique, et par là même l'ancrage à l'OTAN, est critique pour eux⁸⁵. Donc malgré une stratégie d'opposition spécifique sur le conflit iraquien, sans doute plus philosophique que pour les Français, ils privilégient probablement une coopération avec les Etats-Unis. Leur intérêt est sans doute en partie commandé par les aspects économiques positifs qu'ils retirent. L'annonce du retrait de troupes américaines d'Allemagne pourrait en effet leur coûter 4.5 milliards de dollars par an⁸⁶. C'est un aspect dont la France n'a pas à se soucier, ce qui lui assure sans doute plus d'indépendance.

La situation pour les Italiens est plus simple : ils ont complètement intégré leur forces dans les états-majors de l'OTAN⁸⁷. Il y a également les pays qui sont plus atlantistes que les autres en Europe. On compte parmi ceux-ci, le Danemark, les Pays-Bas et l'Espagne - encore que ces derniers, suite aux élections qui ont vu la Gauche accéder au pouvoir, ont entrepris un recentrage européen prôné par la France. Ils ont, par exemple, très vite retiré leurs troupes d'Irak, enlevant ainsi un support direct aux Américains.

⁸³Jean-Michel Floc'hlay, « Défense : les Quinze s'opposent sur la PESD », Fenetre sur l'Europe, 24 avril 2003 ; accessible à http://www.fenetreeurope.com/actu/2003/04/a_2135.htm; Internet ; consulté le 15 octobre 2004. p. 2.

⁸⁴Laure Borgoman, *op. cit.* p. 12.

⁸⁵Porter Simon, *op. cit.* p. 33.

⁸⁶*Ibid.* p. 32.

⁸⁷*Ibid.*

Il y a aussi les nouveaux venus dans l'Union, qui par intérêt de la recherche d'un support « gratuit » de la part des Etats-Unis dans leur développement de défense ou économique, adoptent un comportement plus atlantiste qu'europaniste. A ce titre, on a en mémoire la « lettre des huit » ayant provoqué à l'aube de la guerre en Iraq en février 2003 la colère du Président Chirac.

Il y a aussi le groupe des non-alignés européens, ceux qui pensent que le développement d'une Europe de la Défense touche trop à leur souveraineté nationale, et ne se voient pas faire partie d'une alliance quelconque pour remplir cette prérogative, qu'ils considèrent comme nationale⁸⁸.

Enfin, on peut identifier plusieurs clivages dans l'Union, tant dans les détenteurs de la puissance nucléaire (France et Royaume-Uni uniquement), la représentativité à l'ONU parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (encore une fois la France et l'Angleterre), le tissu industriel de défense (regroupant les grands pays et la Suède)⁸⁹. On comprend donc que la parution de l' *European Security Strategy* (ESS) est, en soi, un tour de force. C'est une vision pour l'Europe, faite de conciliation. Comment y est on arrivé et quels en sont les lignes directrices ?

5.3 La légitimité de l'Union

Il y a tout d'abord, pour rendre une fois encore cette convergence possible, la prise de conscience de deux réalités fondamentales. D'une part, on retrouve l'assentiment des citoyens

⁸⁸Missiroli Antonio, « PESD : Comment elle fonctionne », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 55.

⁸⁹*Ibid.* p. 56.

eux-mêmes. Le rapport de Philippe Morillon, ex-Général français, actuellement sénateur et rapporteur au Parlement européen, « prend acte que 71% des citoyens de l'Union européenne se déclarent favorables à une politique commune de Sécurité et de Défense⁹⁰ ». D'autre part, il y a également la prise de conscience du potentiel européen. Celui-ci, avec 160 milliards d'euros investis dans le domaine de la défense, peut probablement jouer un rôle important au niveau des relations internationales. C'est le constat de base de l'Union Européenne.

Quelque part, cela tend à donner raison à l'approche et aux ambitions surtout développées par la France. Mais cette constatation n'est valable que si tous les pays ne parlent que d'une seule voix. « Just as the United States cannot rule the world alone, so the European nations can only have an influence together, whatever the national ambition of each of them⁹¹ ». Ce commentaire souligne bien l'intention européenne de posséder une force politique commune, si chère à la France. C'est donc le plus grand dénominateur commun qui a été retenu. Mais pour quel avenir?

5.4 L'ESS donne les intérêts ...

Tout d'abord, l'ESS présente des similitudes avec le document américain *National Security Strategy* (NSS), son pendant outre-atlantique. Simplement pour commencer, l'ESS reconnaît le même type de menace que la NSS. Il prend en compte le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, les Etats effondrés, le crime organisé, la

⁹⁰Philippe Morillon, rapporteur, « Rapport sur la nouvelle architecture européenne de sécurité et de défense – Priorités et lacunes », Parlement européen, 27 mars 2003, document de séance; accessible à http://www3.europarl.eu.int/omk/omnsapir.so/pv2?PRG=DOCPV&APP=PV2&LANGUE=FR&SDOCTA=9&XTLST=1&POS=1&Type_Doc=RESOL&TPV=DEF&DATE=100403&PrgPrev=TYPEF@A5|PRG@QUERY|APP@PV2|FILE@BIBLIO03|NUMERO@111|YEAR@03|PLAGE@1&TYPEF=A5&NUMB=1&DATEF=030410; Internet ; consulté le 30 octobre 2004. p. 8.

⁹¹Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 30.

pauvreté. Mais plus fondamentalement, il reconnaît l'Europe comme un acteur global, prêt à endosser ses responsabilités, acceptant comme évidence légitime que l'Europe ne peut plus rester sans intervenir dans le monde⁹². Elle insiste toutefois sur la nécessité d'action multilatérale et basée sur la loi internationalement reconnue. Elle encourage les relations avec les autres acteurs institutionnels tels que l'ONU, l'Organisation mondiale du Commerce, l'OTAN, l'OSCE, le Conseil de l'UE, l'ASEAN, l'Union Africaine, et MERCOSUR par exemple.

Encore en analogie avec la NSS, l'ESS reconnaît l'engagement « préemptif ». Mais ici il y a néanmoins lieu de reconnaître la différence avec la doctrine de l'administration Bush de « frappes préventives ». On parle de similitudes, pas d'exactitudes ! On reconnaît cependant l'influence du Royaume Uni sur ce sujet. Un autre concept « osé » pour l'UE et quelque peu semblable à la doctrine américaine, est la reconnaissance de l'anticipation des menaces et des conflits. Si en soi cela ne recèle rien de bien particulier, c'est la dimension spatiale et temporelle associée qui est « neuve » au sein de l'UE. En effet, l'ESS stipule que « la première ligne de défense est souvent à l'étranger⁹³ ». De même, « la prévention des conflits et de la menace ne peut jamais être commencée trop tôt⁹⁴ ». La stratégie européenne maintenant affichée se base donc sur trois piliers distincts. Il s'agit de « l'extension de la zone de sécurité autour de l'Europe, [de] renforcer l'ordre international, et [de] contrecarrer les menaces mentionnées⁹⁵ ». Et les « deux concepts clés associés sont l'engagement préventif et

⁹²Javier Solana, « European Security Strategy : A secure Europe in a better world », ... p. 1.

⁹³*Ibid.* p. 6.

⁹⁴*Ibid.*

⁹⁵Jean-Yves Haine, « Perspective historique », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 51.

un multilatéralisme effectif⁹⁶ ». Si l'on y regarde bien, on voit poindre ici les zones conflictuelles avec les Etats-Unis. L'Europe veut agir en dehors de ses frontières...

Cela ne peut l'amener qu'à rencontrer les Américains en certains endroits sur la Terre. La première question est de savoir si les Européens comptent mettre cette stratégie en œuvre. La réponse est simple. La mission *Artemis* en Afrique est une preuve de leur détermination. Il n'y a plus de doute à ce sujet. La question est alors de trouver le moyen de rassurer le leadership américain sur les intentions convergentes des interventions européennes. Pour y répondre, il faut retourner aux concepts clés, et se recentrer sur le multilatéralisme efficace. Parmi le multilatéralisme envisagé, outre celui privilégié avec les Nations Unies, il y a les mains tendues vers les Etats-Unis. Outre d'être plus actif, l'ESS envisage d'être plus capable notamment grâce à l'OTAN et aux accords de « Berlin + » lui permettant d'utiliser des moyens de l'OTAN pour des missions de l'UE, d'être aussi plus cohérent, mais surtout de travailler avec des partenaires : « en agissant ensemble, l'UE et les USA peuvent être une force formidable pour le bien du Monde⁹⁷ ».

En termes de partenariat, l'ESS est toutefois « moins arrogante » que la NSS. Elle prône, en effet, un rapprochement avec la Russie, alors que la NSS « attaque » directement cet Etat en lui intimant de rapidement se démocratiser d'avantage. Est-ce là une absence de marque de finesse diplomatique ou une arrogance que seuls les plus forts peuvent afficher ouvertement ?! Mais quel message porte l'ESS?

⁹⁶*Ibid.*

⁹⁷ Javier Solana, « European Security Strategy : A secure Europe in a better world », ... p. 13.

On y écrit que « l'Europe de la défense ne fait pas la défense de l'Europe, mais elle concrétise une double volonté des chefs d'Etat et de gouvernement : assumer en Europe leurs responsabilités, et projeter l'Europe au niveau mondial comme puissance globale avec son économie, sa monnaie et sa défense⁹⁸ ». On intègre les tendances françaises, britanniques et celles des non-alignés. Pour ceux-ci, la défense européenne mutuelle n'apparaîtra que lorsqu'ils auront ratifié le Traité instituant la Constitution européenne. Ainsi, on évite la problématique de souveraineté. Les Français voient leurs aspirations de politique européenne au niveau mondial satisfaites et les Britanniques voient leur coopération au sein de l'OTAN garantie. Et les Américains dans tout cela ? Car enfin, les aspirations européennes ne sont pas si anodines que cela. En effet, la projection des « zones d'intérêt » en dehors de leurs frontières comprend à tout le moins le conflit israélo-palestinien, les Balkans, la région du Caucase, l'Asie centrale et l'Afrique⁹⁹. Avec l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est, on peut adjoindre les risques transnationaux et la région de la Mer Noire. La zone potentielle d'intervention pour l'UE est importante ! Qui eut pu penser que les Européens affichent un jour une telle volonté dans leur revendication de leur zone d'influence ? C'est pour cela sans doute que l'Europe insiste sur la formidable force au service du bien, en collaboration étroite avec les Etats-Unis. L'Europe a donc tout intérêt à développer la PESD sur un canevas de type gagnant-gagnant : la coopération et la stratégie de la main tendue envers les Etats-Unis, pour développer ses intérêts de stabilité à sa périphérie, dans ses terres historiquement d'influence, ainsi que pour protéger ses marchés économiques.

Car comme on a pu s'en apercevoir, les intérêts européens sont multiples. Néanmoins, tout est fait pour reprendre toutes les tendances présentes au sein de l'Europe, et y intégrer le lien

⁹⁸Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 9.

⁹⁹Philippe Morillon, *op. Cit.* p. 8.

transatlantique. « Sans préjudice du Traité de l'Atlantique Nord et en complément de ce traité ou du caractère de la politique de défense de certains Etats membres, l'Union est attachée à sa sécurité collective et, partant, doit formuler progressivement une politique commune de défense ». Il s'agit bien de la prise en compte du lien transatlantique... mais est-ce encore cela l'enjeu ? Cela ressemble bien à un jeu gagnant-gagnant avec le lien transatlantique. Bien que « la coopération militaire en Europe n'amène pas forcément l'intégration politique¹⁰⁰ », comme la crise irakienne l'a démontré, on reconnaît toutefois un grand pas en avant de l'Union. Le terrorisme à Madrid, les accords sur les missions de Petersberg étendues¹⁰¹, le Traité de la Constitution européenne et la clause de défense commune et de solidarité¹⁰² montrent que « dans le lien atlantique l'équation a changé, l'initiative vient de l'Union européenne¹⁰³ ». Elle devrait donc aussi garder l'initiative en termes de jeu gagnant-gagnant, puisque c'est elle qui éprouve le besoin d'évoluer et qu'elle reconnaît la nécessité d'une évolution en partenariat avec les Etats-Unis.

5.5 ... mais aussi les défis !

Bien sûr, il reste des défis : Le document ESS est basé sur la menace, sur les acquis et l'engagement préventif, mais il reste néanmoins à tester l'intérêt des nouveaux membres issus de l'élargissement européen à l'égard de la PESD, à assurer la cohérence politique et institutionnelle, à concrétiser les responsabilités des parlements nationaux, du parlement

¹⁰⁰Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 21.

¹⁰¹Jean-Yves Haine, « Perspective historique », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 48.

¹⁰²Martin Ortega, « Après Petersbergh : missions pour les forces militaires de l'Union Européenne », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 79.

¹⁰³Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 136.

européen et de l'UEO, et à ratifier le traité de la Constitution¹⁰⁴. La réussite de la PESD « repose [également] sur l'amélioration des capacités stratégiques de renseignement, de planification, de commandement et de contrôle, le bon fonctionnement de la chaîne de décision politico-militaire, et sur une articulation réussie avec l'OTAN qui permette d'avoir accès aux moyens de l'OTAN¹⁰⁵ ». Bien que de nombreux obstacles soient encore à surmonter, la PESD semble avancer sur une base de jeu à somme positive. En effet, elle prône l'émancipation internationale pour l'Europe, mais elle est aussi respectueuse à la fois de ses aspirations internes et du lien transatlantique, puisqu'elle envisage une « division du travail transatlantique¹⁰⁶ ». Mais le respect du lien suffit-il à plaire aux Etats-Unis ?

¹⁰⁴Missiroli Antonio, « PESD : Comment elle fonctionne », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... pp. 55-72.

¹⁰⁵Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 2.

¹⁰⁶*Ibid.* p. 4.

6. Les intérêts américains

6.1 Engagés ou isolationnistes, uni- ou multilatéralistes ? le « self-interest » et libéralisme

Il y a probablement plusieurs façons de parler des intérêts des Etats-Unis. Une manière d'introduire le sujet consisterait par exemple à rappeler les tendances macroscopiques qui ont jalonné leur histoire depuis la fin du XIX^{ème} siècle. On peut s'aider des notions opposées deux à deux suivantes : unilatéralisme et multilatéralisme, isolationnisme et internationalisme. Cela donne quatre tendances des grandes traditions de la politique américaine. Avant la Première Guerre mondiale, les Etats-Unis étaient sans doute isolationnistes et unilatéralistes. C'était l'époque où ils arboraient magnifiquement leur *White Fleet*. Celle-ci était sensée démontrer à la fois leur isolationnisme et leur unilatéralisme par une symbolique de force et d'intouchabilité. Entre les deux guerres, ils ont évolué vers plus de multilatéralisme tout en restant isolationnistes. C'était alors l'époque de la Société des Nations. Depuis la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au 11 septembre 2001, ils étaient certainement engagés tout en étant restés multilatéralistes. Leur politique internationale reposait sur le *containment* (endiguement) et la *deterrence* (dissuasion). Alors que depuis les attentats connus sous le nom de 9/11, ils sont redevenus plus unilatéralistes tout en restant très certainement engagés (« pre-emptive strikes »). On peut donc constater que les Etats-Unis n'ont jamais, au cours de leur histoire, changé plus d'une variable à la fois.

Mais par contre, ce qui est resté constant depuis l'isolationnisme prôné par les Pères fondateurs de l'Amérique, ayant tourné le dos à la « vieille Europe », c'est leur doctrine libérale. Que ce soit entre Idéalisme (multilatéralisme) et Réalisme (endiguement), ils n'ont jamais cessé de croire dans les vertus de l'économie libérée dans un marché libre et ouvert.

Bien sûr, l'histoire politique ne se résume pas à ces quelques lignes, mais il est permis de penser qu'elles sont suffisamment édifiantes pour comprendre l'attitude américaine d'aujourd'hui envers l'Union européenne, ou pour saisir l'esprit des descendants des passagers du *Mayflower*. Mais on peut aussi se rattacher à une revue rapide des derniers présidents américains.

6.2 Kennedy, Clinton et Bush

Cette présente étude ayant été délimitée à la période s'établissant à partir du Sommet de Saint-Malo en décembre 1998, il nous faut donc revoir la politique étrangère du Président Clinton et du Président G. W. Bush. Il est néanmoins enrichissant, pour commencer, de se pencher sur le Président J. F. Kennedy afin de comprendre l'enracinement de l'approche européenne des Américains. En effet, celui-ci avait déjà son credo en termes de « *triple crown* ». Cela consistait à reconnaître la matière de la sécurité militaire à l'OTAN, de l'économie à la Communauté européenne, et les droits humains à l'ONU. Cela explique déjà bien d'où l'on vient, et les réticences de voir émerger l'UE politique et militaire en tant que telle. « Les trois objectifs fixés restent les mêmes de l'arrivée du Président Clinton à la Maison Blanche à mi-2001 : renforcer la sécurité des Etats-Unis grâce à une diplomatie efficace et des forces militaires prêtes à combattre et à gagner, promouvoir la prospérité intérieure et encourager la démocratie dans le monde¹⁰⁷ ». Cela se traduit dans les relations transatlantiques par le célèbre « oui, mais... » (*yes, but...*) : plus simplement dit, les Européens peuvent se développer militairement en respectant certaines règles. On peut encore le voir autrement : c'est la recherche constante de la suprématie de l'OTAN sur la Politique Européenne de Sécurité et de Défense. Après le Conseil européen de Cologne, instituant la PESD, la « *triple crown* » sous

¹⁰⁷*Ibid.* p. 7.

le fait accompli se transforma en « triple D's », dont la secrétaire d'Etat Madeleine Albright en était devenu le chantre. La « nouvelle » doctrine – « nouvelle modulation » serait sans doute plus approprié – américaine entérinait la PESD avec toutefois les restrictions suivantes : « pas de **D**écouplage entre les Etats-Unis et l'Europe, pas de **D**uplication entre les ressources de l'OTAN et celles de l'UE, pas de **D**iscrimination envers les alliés européens de l'OTAN non membres de l'UE, accompagné du droit, toujours constant de la part de Washington, du « premier refus » de l'Alliance Atlantique¹⁰⁸ ». Les choses ont le mérite d'être claires ! Le côté démocrate vis-à-vis du lien transatlantique est donc connu. Voyons ce que les Républicains en pensent.

En cette matière, le Président Bush a tout fait pour faire respecter la « Red Line¹⁰⁹ » tracée par son prédécesseur. Il s'agit d'une ligne imaginaire que les Européens ne peuvent pas dépasser. Un exemple en est la fameuse Affaire de Tervueren, où devait s'installer un état-major européen de planification et de conduite des opérations purement de l'UE : manifestement cela dépassait la « Red Line », et ce projet n'a pu voir le jour¹¹⁰. Non pas parce que l'endroit ne convenait pas aux leaders américains (banlieue bruxelloise, région belge peu propice pour plaire en pleine crise irakienne qui a vu notamment la Belgique s'opposer à l'intervention des Etats-Unis), mais plutôt parce que ces derniers ne peuvent concevoir une intervention de l'UE en dehors du cadre de l'OTAN. C'est la mainmise perpétuelle du « grand frère », empêchant l'émancipation du plus petit... La vision américaine semble claire, mais ne se fait pas sans contradictions.

¹⁰⁸Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 23.

¹⁰⁹*Ibid.* p. 24.

¹¹⁰*Ibid.*

6.3 Vision contradictoire ?

En effet, « d'un côté, le Congrès américain s'inquiète de l'absence de volonté politique européenne pour intervenir sur les crises en Europe. [...]. D'un autre côté, les ambitions européennes de pouvoir disposer d'une capacité autonome d'analyse de la situation stratégique, de décision et d'action est considérée avec la plus grande suspicion¹¹¹ ». Une réussite de la PESD pourrait remettre en cause la légitimité de l'OTAN, ainsi que son échec. Si la PESD se développe trop bien et s'accompagne d'une forte volonté politique, le leadership américain pourrait être remis en jeu. Si, par contre, la PESD n'en reste qu'au stade des mots sans réel développement capacitaire militaire et industriel pour la supporter, c'est le décalage technologique entre Européens et Américains qui pourrait poser problème. En effet, la différence des moyens utilisés en opération serait trop importante que pour permettre l'utilisation simultanée de troupes américaines et européennes. Ces derniers pourraient alors être relégués aux opérations de moindre intensité uniquement, en marge de celles menées par les Américains. La PESD soulève donc bien une problématique touchant à la trilogie politico-militaro-industrielle. C'est tout le sens de cette étude. Une relation de type gagnant-gagnant doit prendre en compte la résolution optimale des intérêts de chaque partie en jeu. Il importe donc de comprendre pourquoi les Etats-Unis ont besoins de l'OTAN.

6.4 De l'intérêt américain pour l'OTAN et l'Union européenne

Avant le 11 septembre 2001, les Etats-Unis, bien que seule superpuissance, avaient besoin du support que les bases en Europe leur donnaient. Celles-ci sont réductrices de coûts pour les opérations américaines, notamment pendant la Guerre du Golfe. Ceci est important, même

¹¹¹Laure Borgoman, *op. cit.* p. 10.

pour la première économie de la planète. De plus, les pays européens constituent quand même l'allié le plus fidèle des Etats-Unis, comme on l'a vu dans la Guerre du Golfe, ou pendant les crises, comme celles de Berlin et Cuba.

Après le 11 septembre 2001, le besoin en aide humanitaire, en aide économique ou même en déploiement rapide de troupes est devenu criant. Alors que le nouvel ordre mondial apparaît plus clairement, non plus polarisé dans le sens est-ouest mais plutôt autour de quelques groupes terroristes et de quelques Etats déliquescents, il semble se préciser que les Américains auront besoin des Européens. Ils ne peuvent pas prétendre tout faire tout seul indéfiniment. Parce que les Etats-Unis et l'Europe partagent un vaste ensemble de croyances communes occidentales, il est préférable qu'ils gagnent le support des Européens plutôt que d'agir contre eux en développant ainsi leur anxiété et leur hostilité¹¹². Cet appui peut se faire dans trois domaines identifiables : politique, militaire et industriel.

Dans le domaine politique, le Président Bush a souhaité, lors de son discours de deuxième investiture, plus de multilatéralisme, et notamment avec les Européens. Comme en écho à l'ESS, cela a été renforcé par les déclarations de Mme Condoleeza Rice qui parle de « tendre la main aux Européens » et que « le temps de la diplomatie est venu »¹¹³. Les Etats-Unis auront aussi besoin de l'Europe afin de légitimer leurs interventions à travers le monde. La lutte contre le terrorisme et l'« axe du mal » risquera de les entraîner dans de nouvelles régions. Et dans ce cas, le support européen devrait être certainement apprécié. Bien entendu, le concept américain de *coalition des volontaires* (« coalition of the willing ») est le nouveau paradigme de la légitimité. Il se trouvera sans doute toujours certains pays prêts à soutenir

¹¹²Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, ... p. 103.

¹¹³Le Devoir, « Le temps de la diplomatie est venu » - AFP – 19 janvier 2005 ; accessible à <http://www.ledevoir.com/2005/01/19/72838.html>; Internet ; consulté le 4 février 2005.

toute action américaine. Mais à la longue, le soutien légitime de l'Europe leur est nécessaire : « To adress today's global threats Americans will need the legitimacy that Europe can provide¹¹⁴ ».

Dans le domaine militaire, la doctrine de M. Rumsfeld appelée *New global posture* prévoit de réduire grandement le nombre de soldats en arme tout en privilégiant l'augmentation technologique des capacités militaires. Ceci se traduira par une diminution de la capacité pour les Etats-Unis à occuper un territoire, tout en conservant ou en augmentant la capacité de le conquérir. Or, M. Barnett nous rappelle que la guerre globale contre le terrorisme ne permet pas un désengagement rapide des troupes¹¹⁵. Il y aura dès lors une limite à leur capacité d'interventionnisme militaire. Celle-ci ne pourra être repoussée que si la « coalition des volontaires » est plus grande. De plus, « comme Condoleezza Rice l'a une fois remarqué, la 82^{ème} Airborne n'est pas supposée aider des enfants à aller à l'école gardienne. Cette faiblesse américaine est la force de l'Europe¹¹⁶ ». Finalement, le déficit américain ne pourra se creuser sans cesse. Les opérations militaires ne pourront être soutenues indéfiniment. L'économie américaine, quoi que très puissante, ne peut prétendre à générer un effort de guerre important permanent. Il y aura aussi dans ce domaine inévitablement une limite, même si les perspectives actuelles sont bonnes à moyen termes pour les Etats-Unis¹¹⁷. L'Union européenne peut donc être utile aux Etats-Unis dans bon nombre de domaines. C'est cela aussi le lien transatlantique !

¹¹⁴Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, Janvier 2004; ... p. 158.

¹¹⁵Thomas Barnett, Senior strategic researcher and professor at the U.S. Naval War College, *Pentagon's new map*, 2004; New York : G.P. Putnam's sons.

¹¹⁶Jean-Yves Haine, « Perspective historique », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 51.

¹¹⁷Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, ... p. 89.

Dans le domaine industriel, les Etats-Unis ont par exemple aussi besoin du territoire de la Grande-Bretagne. En effet, la technologie demande de détecter et d'intercepter les éventuels missiles dirigés vers les Etats-Unis très tôt lors de leur vol. Cette limitation technologique entraîne l'obligation d'installer une partie du dispositif appartenant au bouclier antimissile au Royaume-Uni.

C'est aussi probablement dans la nécessité américaine de voir des impulsions exprimées en matière politique, militaire ou industrielle que « bien que, vu de Washington, l'Alliance a perdu une partie de sa valeur ajoutée, l'eupéanisation de l'OTAN¹¹⁸ » était la bienvenue. Elle apporte également dans le cadre de coalitions une légitimation aux opérations. Et pourtant, il n'y a jamais eu autant de crises entre les deux côtés de l'Atlantique.

6.5 La finalité américaine : un monde libre démocratique

Dans ce climat parfois tendu entre les alliés du lien transatlantique, « les autorités américaines ont encouragés la PESD quand il s'agissait de la modernisation des capacités militaires, mais ils ont également établi des limites claires quand il s'agissait de construire une identité politique européenne¹¹⁹ ». Il faut ici comprendre l'intérêt stratégique final des Etats-Unis. L'Europe n'est qu'une relation régionale. Bien au-delà du discours de la puissance militaire, l'enjeu final en ce monde de globalisation est la pose délicate d'une « couverture bienfaitrice » par-dessus du monde. « L'Amérique n'est pas seulement une puissance supérieure aux autres, elle est devenue un des éléments structurants du monde de l'après-

¹¹⁸Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 136.

¹¹⁹Nicole Gnesotto, *op cit.* p. 23.

guerre froide, une sorte d'axe obligé autour duquel s'articulent les équilibres régionaux, les échanges mondiaux, les identités culturelles¹²⁰ ». C'est cela que visaient à atteindre les attentats d'Al Quāida : la « menace mondiale américaine ».

On l'a vu, les Etats-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale, démocrates et républicains confondus, n'ont pas fondamentalement changé leur approche envers l'Europe. C'est l'Europe qui a évolué, et a obligé les Américains à redéfinir le cadre du « jeu ». La « lame de fond » est invisible et est inexorable, elle recèle toute l'énergie du mouvement. Les « vaguelettes ou les remous » que l'on voit tressaillir en surface ne sont que les réactions visibles du passage de la lame. Et les Européens peuvent s'enorgueillir de partager les mêmes idéaux véhiculés par elle : liberté de penser, liberté de commerce et bien-être économique. Cette ferveur se propage vers l'Est. C'est l'élargissement de l'OTAN aux pays de l'Est¹²¹.

Le combat contre le terrorisme ne peut pas se faire seul, aussi puissant que l'on soit¹²². Que ce soit la NSS ou l'ESS, les deux stratégies le reconnaissent : elles soulignent l'importance de la dimension économique et démocratique^{123,124}. Il y a comme une forte convergence entre les deux documents. Certes le ton est plus diplomatique dans le chef européen.

¹²⁰Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 1.

¹²¹Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 136.

¹²²Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 23.

¹²³Javier Solana, « European Security Strategy : A secure Europe in a better world », ...

¹²⁴White House, "The national security strategy of the United States of America"; accessible à <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf>; Internet; consulté le 15 octobre 2004.

Mais comme le dit M. Barnett, l'Europe fait partie du « functioning core »¹²⁵ du monde. Grâce aux Etats-Unis, elle s'est intégrée. Elle est intégrée.

D'ailleurs, les Américains, déjà bien au fait de cela, se rapprochent de la Russie, peut-être leur prochaine étape. « [...] Ils] placent la Russie au centre de la diplomatie de l'administration américaine dans la seconde partie des années 1990¹²⁶ ». Si la NSS ne mentionne pas un seul instant l'UE (alors que l'ESS mentionne les Etats-Unis et lui tend la main, comme on l'a vu plus haut), ce n'est pas seulement par pure arrogance. C'est aussi parce que les intérêts américains se sont maintenant déplacés plus loin.

Le 11 septembre et le terrorisme ont « déplacé les priorités stratégiques vers l'Est, marginalisant l'Europe au bénéfice du Grand Moyen Orient¹²⁷ ». A la vue et surtout à la compréhension de tout cela, il est effectivement absurde de penser à un réel abandon de l'Europe par les Etats-Unis. L'Europe resterait plutôt une base arrière, un soutien afin de propager les valeurs communes vers l'Est. Par contre, on situe mieux leur méfiance par rapport au développement de la PESD dans sa dimension politique. Il ne faut pas que l'allié européen vienne perturber un nouvel ordre si chèrement acquis. La fin du communisme a fait place à quelques Etats déliquescents ou échoués générateurs de terrorisme, qu'il soit étatique ou de groupuscule ! Par contre, « les Etats-Unis considèrent être de leur intérêt de voir une Europe plus responsable dans les opérations de maintien de la paix¹²⁸ ». Comment relier cela à l'OTAN ?

¹²⁵Thomas Barnett, Senior strategic researcher and professor at the U.S. Naval War College, *Pentagon's new map*, 2004; New York : G.P. Putnam's sons.

¹²⁶Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 136.

¹²⁷Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 25.

¹²⁸Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 135.

Comme nous l'avons vu, le lien transatlantique est matérialisé par l'OTAN. Il importe donc d'appréhender l'importance de l'OTAN pour les Etats-Unis. Les Américains n'y maintiennent plus que 8% de leurs troupes actuellement. Bien que cela ne soit pas une valeur absolue, car la répartition peut changer selon le bon vouloir des dirigeants, et surtout leurs intérêts pour une cause à poursuivre, cela montre simplement que leur intérêt se trouve ailleurs. Il n'y a guère plus de conflit à attendre en Europe, zone de prédilection pour l'action de l'OTAN. L'Alliance et à travers elle l'Europe, perd de son importance pour les Etats-Unis, en ce sens que la stabilité y est acquise. L'attention se déplace maintenant vers les zones instables. Le besoin n'est plus dans une Alliance de type article 5, mais dans des « coalitions de volontaires ». C'est maintenant ces éventuelles coalitions et ce qu'elles entraînent comme besoin d'appui de légitimation politique, de support militaire ou même matériel que le besoin américain pour l'Europe ou ses pays se fait sentir.

Même si Lord Robertson a, pour la première fois de l'histoire de l'Alliance, activé l'Article 5 de la Charte Atlantique, l'administration Bush n'a pas jugé utile de s'y référer... initialement. Initialement car « après tout, près de 90% des forces de maintien de la paix, du Kosovo à l'Afghanistan, sont européennes¹²⁹ ». On voit donc que le schéma militaire que prend le lien transatlantique se traduit par les « grandes tâches » pour les Etats-Unis, et les opérations de type humanitaire pour le côté européen du lien. On constate que l'OTAN n'est pas marginalisée en tant que telle, mais le pragmatisme américain revient à rechercher la valeur ajoutée pour eux. Et cette valeur semble être à trois niveaux. Le premier est l'aide pour une modernisation plus rapide des forces européennes dans un cadre ayant prouvé son efficacité. Le deuxième consiste en une flexibilité accrue pour les déploiements américains, ne fût-ce que

¹²⁹*Ibid.*p. 143.

par l'utilisation des bases avancées européennes et l'utilisation des ports. Le troisième est un appui politique que semble garantir le lien transatlantique pour l'action militaire dans le cadre de l'activation de l'article 5¹³⁰. En dehors de ce canevas-là, « ce n'est plus la peur de voir l'Europe découplée de l'OTAN, mais plutôt la réalité de voir Washington étranger à l'OTAN¹³¹ ».

6.6 De l'importance toute relative de l'Union européenne

La raison d'être de ce chapitre était de cerner les intérêts américains, et leurs répercussions sur les relations américano-européennes. Le réajustement du lien transatlantique a été, pour les Européens, déclenché par les événements du Kosovo, alors que pour les Américains, ce sont les événements du 11 septembre qui ont été décisifs. Bien que tous deux soient importants, les perceptions relatives aux deux côtés de l'Atlantique peuvent en être différentes. Mais alors que l'Europe regarde les Etats-Unis dans les yeux, ceux-ci regardent le Monde par-dessus la tête de l'Europe, bien plus loin. Leurs enjeux respectifs ne sont pas les mêmes. Ils sont mondiaux d'un côté, régionaux de l'autre. Alors que l'Europe voudrait voir les Etats-Unis passer du *leadership* au *partnership*¹³², ces derniers ne voient en l'Europe qu'une aire géographique qui « joue » avec les mêmes règles (pour reprendre une expression chère à M. Barnett¹³³) qu'eux, et ne représentent plus guère de danger. Au contraire, et afin d'être certain que cela continuera ainsi, il est juste suggéré aux Européens de se contenter de se développer militairement, dans le cadre unique de l'OTAN, pour aider la Grande Cause : pacifier et

¹³⁰Nicole Gnesotto, *op. cit.* p. 26.

¹³¹Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 143.

¹³²Laure Borgomano, *op. cit.* p. 11.

¹³³Thomas Barnett, *op. cit.*

démocratiser le Monde, et y apporter l'économie de marché, seul système politique viable à terme pour le bien des êtres humains. Rien de plus, si ce n'est une stratégie d'approche plus coopérative de la part de l'administration de l'actuel Président des Etats-Unis. Voilà l'intérêt des Etats-Unis pour le lien transatlantique. Comment réconcilier les deux approches, alors que l'UE avance à un rythme nouveau, soutenu comme jamais dans son passé ?

7. Pourquoi la PESD ?

Notre analyse a mis en exergue les intérêts et les stratégies à la fois de l'Union européenne et des Etats-Unis. Il en ressort de celles-ci que le développement de la PESD devrait permettre à l'Europe de contribuer à assumer les objectifs édictés par l'ESS. Mais il est aussi important pour l'UE de changer sa perception du monde. Cette dernière est très importante : « As Europeans and Americans [would] share a common view of the threat [...], they [would] join in a common strategy to meet those threats¹³⁴ ». La notion de perception est essentielle selon le Congrès américain, comme on pourra le voir dans la liste des espoirs et des inquiétudes qu'il dresse, et que le lecteur retrouvera un peu plus loin.

Pour les Etats-Unis, dont la poursuite de leur propre intérêt¹³⁵ coïncide heureusement assez bien avec les intérêts européens si ce n'est parfois la manière, une Europe militairement plus forte pourrait les servir¹³⁶. De plus, de nombreux points soulignant les avantages dont pourraient bénéficier les Américains ont été identifiés tant dans le domaine politique que militaire ou industriel.

En revenant à la théorie des jeux, qui nous a enseigné qu'une coopération était préférable à une confrontation en termes de gain optimal pour chacune des parties, il apparaît clairement que chaque joueur aurait tout à gagner de voir la PESD se développer. En effet, « American foreign policy will [...] seek greater harmony with Europe, *if* Europeans are willing and able

¹³⁴Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, ... p. 157.

¹³⁵Rice, Condoleeza, *Promoting the national interest*, Foreign Affairs, 79, January-February 2000. p. 47.

¹³⁶Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, ...

to make such harmony possible¹³⁷ ». Cette harmonie passe par une réponse européenne aux espoirs et inquiétudes du Congrès américains, à savoir¹³⁸ :

- « Soulager les Etats-Unis d'une partie du fardeau de la défense en Europe » ;
- « Fournir des capacités supplémentaires pour répondre aux préoccupations de sécurité hors d'Europe » ;
- Changer la perception pour inciter l'Europe à se préoccuper davantage des nouvelles menaces de sécurité, notamment celles liées à la prolifération des armes de destruction massives, au « terrorisme » traditionnel, au cyber-terrorisme ainsi qu'aux conflits ethniques ;
- Changer la perception pour diminuer le ressentiment européen à l'égard de la suprématie américaine au sein de l'Alliance ;
- Changer la perception pour aider les Etats neutres européens à reconnaître leurs responsabilités en matière de sécurité et à supprimer les obstacles qui les empêchent de contribuer pleinement, notamment d'être membres de l'OTAN ;
- Renforcer l'OTAN ;
- Produire des capacités supplémentaires et pas seulement des discours, des promesses et des institutions ;
- Utiliser comme prévu les systèmes mis à disposition par l'OTAN plutôt qu'inciter les nations européennes à les dupliquer ;
- Ne pas limiter l'approche européenne « régionale » minimaliste de la sécurité ;
- Accroître la qualité militaire de l'OTAN ;

¹³⁷*Ibid.* p. 150.

¹³⁸Stanley Sloan, *les Etats-Unis et la défense européenne*, Chaillot Papers no 39, avril 2000; Paris : European Union Institute for Security Studies. pp. 42-51

- Contribuer à renforcer l'IESD dans le cadre de l'OTAN ;
- Changer la perception que l'Union européenne a des Etats-Unis par un renforcement de la crédibilité de ces efforts militaires ;
- Changer la perception que l'Union européenne a des Etats-Unis, et par là même appuyer une ligne plus commune dans la relation UE/OTAN/ Etats-Unis ;
- Changer la perception que l'Union européenne a des Etats-Unis, pour aligner plus facilement les vues en matière de politique étrangères entre l'Europe et les Etats-Unis ;
- Changer la perception que l'Union européenne a des Etats-Unis, afin d'éviter de s'allier aux Russes et Chinois contre les Etats-Unis ;
- Changer la perception que l'Union européenne a des Etats-Unis, afin d'éviter d'accroître les tensions commerciales et industrielles entre les deux rives de l'Atlantique, spécialement dans le domaine de l'armement.

Il est donc en effet très intéressant de constater que l'attention se focalise autour des capacités militaires et de la perception. La PESD devrait donc notamment traiter ces besoins.

La PESD est un élément clé pour le lien transatlantique. Imaginons pour s'en convaincre trois cas de figure distincts, où l'UE disposerait à tour de rôle d'une force coercitive quasi inexistante, faible et forte. Dans le premier cas, l'Union se limiterait à des patrouilles à ses frontières dans un but purement policier. Elle aurait, ce faisant, probablement perdu toute crédibilité. Mais il y a plus grave encore :

Under such conditions a meaningful transatlantic deal would also be impossible. NATO would perform only a residual function as a kind of military toolbox from which the US, and perhaps other powerful members, would draw on occasionally. Such a scenario pushes to its logical conclusion the kind of cherry-picking among allies that the Bush administration

pursued in the Iraq crisis. Both the EU and NATO were left out of the loop; there was no European consensus and no transatlantic understanding.¹³⁹

Le deuxième scénario, qui verrait une Europe faible, mènerait à une division fonctionnelle du travail : les Etats-Unis mèneraient les guerres et l'Europe suivrait pour recoller les morceaux. L'exemple de la crise irakienne a montré que cet arrangement n'est pas viable. De plus, une Europe faible ne pourrait avoir l'ambition qu'elle s'est fixée avec l'ESS. Ce scénario entraînerait également la problématique suivante :

There would be a constant problem of pressure from Washington creating new divisions in Europe – particularly when the Americans sought support, even in the form of post-conflict peacekeeping, for interventions that lacked UN security Council backing. The dilemmas and controversies of the Iraq crisis could easily recur.¹⁴⁰

Finalement le troisième scénario verrait une Europe en superpuissance régionale, mais de portée globale. L'UE serait à même de régler ses problèmes sécuritaires, dans sa sphère d'intérêt, par des moyens coercitifs si le besoin s'en faisait sentir.

It is time for Europeans to assume the full responsibility for their immediate neighbourhood, since the future of the EU is inextricably linked to the evolution of the Balkans, Russia and the Caucasus, the Mediterranean basin.¹⁴¹

La PESD est à la fois un instrument coercitif et un moyen de changer la perception qu'ont les Américains de l'Europe, rendant cette dernière plus crédible. Les Etats-Unis pourraient alors prendre le leadership de la gestion des conflits partout dans le monde, se déchargeant du

¹³⁹Marta Dassu, and Roberto Menotti, *Europe and America in the Age of Bush*, extrait de *Survival Printemps 2005*, p. 113.

¹⁴⁰*Ibid.* p 114.

¹⁴¹*Ibid.* p. 115.

poids du règlement de ceux qui seraient pris en charge par l'UE, tandis que serait laissé au pilier européen de l'OTAN la défense du territoire propre de l'Union. Une Europe militairement forte disposerait d'une autonomie bénéfique au partenariat atlantique, dans une relation de coopération basée sur des spécialisations sub-régionales que permettraient des points de vue convergents des stratégies dévoilées que sont la NSS et l'ESS. Qui parle de relation de coopération entrevoit une relation de type gagnant-gagnant. C'est donc à ce titre que la PESD est importante pour le lien transatlantique.

Il importe donc maintenant d'identifier les avancées en matière de PESD, puisque ce sont elles qui permettent son développement. L'analyse complète de ces avancées permettra d'identifier si les parties coopèrent de façon *optimale*, témoignant de la prise en compte d'une relation de type gagnant-gagnant, à travers les thèmes principaux de perception et de capacité militaire.

8. Identifier les progrès

Il est, à ce stade, essentiel d'identifier les **progrès** de l'UE en matière de PESD. Car ce sont ces progrès, dans les frictions qu'elles pourront créer et les coopérations dont feront preuve les deux côtés de l'Atlantique, qui détermineront si le lien continue à se construire sur une base gagnant-gagnant (ces frictions et ces coopérations feront l'objet de chapitres distincts). On l'a vu, l'initiative au niveau du lien transatlantique est dans les mains de l'UE. Il est donc normal que les avancées proviennent de l'Europe. Dans ce domaine, les dernières avancées sont le Traité de la Constitution, la mise sur pied de l'Agence Européenne de Défense, la Cellule de Planification de l'UE connue par le biais de l'incident de Tervueren, les institutions mises en place, *l'European Capacity Program (ECAP)*, *l'European Security Strategy (ESS)* et le « headline goal 2010 ». Toutes ces « créations nouvelles » émanent de la PESD. Parcourons la première.

8.1. Le traité de la Constitution européenne

Le Traité de la Constitution a été adopté le 29 octobre 2004. Outre l'important pas franchi par cet acte, différents points touchant la PESD sont à souligner. Il y a en premier lieu la création du poste de ministre des Affaires étrangères. Il y en second lieu l'article neuf de la défense mutuelle et enfin, l'article portant sur la coopération structurée. Bien sûr comme son nom l'indique, il s'agit d'un traité qui devra encore être ratifié par chacun des pays, voir éventuellement après référendum. C'est un processus qui peut prendre du temps. Toutefois, il indique la direction que l'UE veut poursuivre. La création du poste de Ministre européen des Affaires Etrangères en est une.

8.1.1 Le poste de Ministre européen des Affaires Etrangères

Ce poste, qui reprendra les attributions de l'actuel Haut Représentant pour la Politique Européenne de Sécurité et de Coopération (la PESC, actuellement confiée à Mr Javier Solana), disposera de plus d'autonomie que celui-ci. Ce dernier est en effet tributaire des mandats donnés par le Conseil de l'UE qui fixent son cadre d'action. « Le futur Ministre européen devra veiller à la cohérence de l'action de l'Union dans tous les aspects de la PESC¹⁴² ». Il bénéficiera d'un budget de 6 milliards d'euro et de 600 fonctionnaires travaillant pour lui. Il aura alors la possibilité de créer la doctrine commune de stratégie et de sécurité, un peu comme l'ESS en a jeté les bases. Il aura accès au courrier diplomatique de toutes les capitales européennes. Son principal souci sera de travailler avec les divers ministres des Affaires étrangères européens afin d'harmoniser la cohérence globale en matière de PESC particulièrement. Il devra être le principal artisan de la création du lien transatlantique en instaurant les relations gagnant-gagnant avec les Etats-Unis. C'est probablement lui qui devra s'assurer de l'ajustement de la perception européenne avec celle des Américains. Qui dit ajustement n'implique pas forcément un effort à sens unique, un ajustement peut se faire avec les efforts des deux parties. Les Etats-Unis en ont opéré un très visible après la réélection du président Bush : oublier les désaccords du passé récent sur l'Irak et repartir d'un bon pied. C'est la politique de la main tendue.

8.1.2 La clause de défense commune

Toujours dans le registre de la Constitution européenne, la clause de défense commune instaure de façon formelle l'équivalent de l'Article 5 de la Charte de l'Alliance Atlantique.

¹⁴²Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 24.

« Dans le cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui prêteront aide et assistance¹⁴³ ». Enfin, les coopérations structurées devront permettre à certains pays de l'UE de se regrouper et d'avancer plus vite et plus loin en matière de PESD. C'est cet article qui permettra de moduler les différentes tendances qui se font sentir au sein de l'Union. Par exemple, certains pays se sont portés candidats pour ce genre de partenariat (Italie, Belgique, Luxembourg...), alors que d'autres se sont dits plus réservés (principalement les pays neutres comme l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et la Suède)¹⁴⁴. Bien entendu, les coopérations structurées ne pourront pas se démarquer de la direction insufflée par le ministre européen des Affaires étrangères. Seul le rythme de pose des jalons pourra être plus rapide.

8.2 l'Agence européenne de Défense

La seconde avancée notoire concerne la création de l'Agence européenne de Défense (AED). Elle est datée du 12 juillet 2004, et a été instituée par l'action jointe du Conseil européen¹⁴⁵. Les directeurs en matière de capacités, de recherche et de technologie, d'armements, du marché et de l'industrie ont été sélectionnés le 13 octobre par le Haut Représentant pour la PESC¹⁴⁶. Elle devra être opérationnelle pour le 31 décembre 2004. Son mandat sera de « développer les capacités de défense européennes dans le domaine de la gestion de crise, de coordonner les achats de matériel militaire des Etats membres (afin d'éviter les doubles

¹⁴³*Ibid.* p. 28.

¹⁴⁴*Ibid.*

¹⁴⁵Council Joint Action, "Council joint Action 2004/551/CFSP of 12 July 2004 on the establishment of the European Defense Agency", Official Journal of the European Union; accessible à http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2004/l_245/l_24520040717en00170028.pdf; Internet; consulté le 13 octobre 2004.

¹⁴⁶Javier Solana, « Directors of European Defense Agency appointed »; accessible à <http://ue.eu.int/solana>; Internet; consulté le 15 octobre 2004.

emplois et les incompatibilités des armes et des équipements militaires), et enfin, de promouvoir l'industrie de défense européenne¹⁴⁷ ». L'agence ne se substituera pas aux Etats, mais devra encourager les synergies et les rapprochements entre les institutions déjà existantes telles que l'Organisation conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAR), la Lettre d'Intention (LoI) qui reprend les pays membres d'OCCAR ainsi que l'Espagne et la Suède – c'est-à-dire les principaux pays possédant une industrie de défense -, le Groupe d'Armement de l'Europe Occidentale (GAEO), l'Organisation de l'Armement de l'Europe Occidentale (OAE0) ou encore les ententes de Recherche et Technologie mises en place par l'initiative baptisée Europa dans le cadre du GAEO.

Nous évoquerons les éventuelles frictions dans le chapitre qui y sera consacré, plus particulièrement au niveau industriel. Les grands pays européens ont des vues différentes sur l'AED. L'Allemagne et l'Italie y voient une petite organisation de simple coordination. Le Royaume-Uni souhaite lui conférer un rôle de développement et d'harmonisation, tout comme la France qui en plus voudrait que l'AED définisse des programmes d'armements¹⁴⁸. Le premier directeur désigné étant britannique, on peut espérer que cette agence ait un rôle important, d'autant plus qu'un Français est responsable de la Recherche et Technologie¹⁴⁹. Quoiqu'il en soit, en terme de relation gagnant-gagnant, c'est cette agence notamment qui devra œuvrer à contribuer à l'évolution positive des capacités militaires.

¹⁴⁷Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 25.

¹⁴⁸*Ibid.* p. 26.

¹⁴⁹Javier Solana, « Directors of European Defense Agency appointed » ...

8.3 La cellule de planification

La troisième grande avancée concerne la Cellule de Planification de l'UE. Cette cellule se voulait être un organe purement européen, indépendant de l'OTAN. Nous verrons dans le chapitre consacré aux coopérations que les Européens se sont rangés aux injonctions américaines, en créant cette cellule dans les infrastructures de SACEUR (Supreme Allied Command EUROpe - Le quartier général de l'Alliance à Mons / Belgique). Elle s'occupera des opérations militaires européennes autonomes (sans l'OTAN), et également des gestions de crise au niveau militaire, civile et de police. « La décision de recourir à ce centre d'opération européen ne sera donc retenue que par défaut, en particulier là où une réponse, à la fois civile et militaire, est requise et lorsque aucun quartier général national n'aura été identifié¹⁵⁰». Il semble donc évident que ce centre supportera les interventions de faible intensité.

8.4 Les institutions

La quatrième avancée a instauré les grandes Institutions politico-militaires. Elles sont un peu plus anciennes – si on peut dire – que le traité sur la Constitution européenne. Elles datent du 22 janvier 2001. Il y a d'abord le PSC (*Political and Security Committee*)¹⁵¹. Il regroupe les ambassadeurs des Etats membres qui se réunissent deux fois par semaine à Bruxelles. Il y a ensuite l'EUMC (*European Union Military Committee*)¹⁵². Il est quant à lui constitué des Chefs d'état-major de la Défense. Ils ont pour mission de conseiller le PSC et le Conseil

¹⁵⁰Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 27.

¹⁵¹Council Decion, "Council decision of the 22 January 2001 setting up the political and security Committee of the European Union", Official Journal of the European Union; accessible à http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l_027/l_02720010130en00040006.pdf; Internet; consulté le 30 octobre 2004.

¹⁵²Council Decion, "Council decision of the 22 January 2001 setting up the Military Committee of the European Union", Official Journal of the European Union; accessible à http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l_027/l_02720010130en00040006.pdf; Internet; consulté le 30 octobre 2004.

européen. Il y a enfin le EUMS (*European Union Military Staff*)¹⁵³ qui fournit l'expertise sur la PESD. Il assure également la conduite des opérations de crises européennes, donne l'alerte sur l'imminence de crises éventuelles et évalue et planifie au niveau stratégique les interventions de type de Petersberg. Nous verrons également, dans le chapitre sur les coopérations, l'orientation prise par ses institutions vis-à-vis de l'OTAN et donc du lien transatlantique.

8.5 Le « *Headline goal* »

La cinquième avancée traite du « *Headline goal* ». Encore un peu plus ancien, il a été institué en décembre 1999 lors du Sommet d'Helsinki. Il définissait l'objectif militaire européen en termes précis. L'évaluation des missions de Petersberg avait fait ressortir qu'un contingent fort de 60.000 hommes était nécessaire. La création des *Rapid Reaction Forces* (RRF), sensée pouvoir se déployer en 60 jours tout en atteignant en ce laps de temps leur plein potentiel, avait fait apparaître des lacunes au niveau de l'équipement. Pour ce faire, l'ECAP (*European Capability Action Plan*) avait été lancé en 2001¹⁵⁴. Il devait remédier aux lacunes des forces européennes dans le cadre des RRF. Depuis lors, un rapport semestriel fait l'Etat des lieux des avancées dans ce domaine. Celui-ci doit être maintenant coordonné par l'AED comme on l'a vu plus haut. Le tout avait pour but de rendre la PESD opérationnelle. Cela fut entériné par le Sommet de Laeken en 2001¹⁵⁵. Devant ce fait accompli, les Etats-membres ont redéfini des

¹⁵³Council Decion, "Council decision of the 22 January 2001 on the establishment of the Military staff of the European Union", Official Journal of the European Union; accessible à http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l_027/l_02720010130en00040006.pdf; Internet; consulté le 30 octobre 2004.

¹⁵⁴Conseil Européen, « Capability improvement Chart 2004 », Council of the European union, Bruxelles le 17 mai 2004 ; accessible à <http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/DEF%20capabilities%20chart%20II.pdf>; Internet; consulté le 8 avril 2005.

¹⁵⁵Jean-Yves Haine, « Perspective historique », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 51.

objectifs encore plus ambitieux, basés sur les lignes maîtresses de l'ESS. Ils se sont mis d'accord pour y parvenir d'ici 2010. Ces nouveaux objectifs portent le nom de « *Headline goal 2010* », dont l'AED sera la garante¹⁵⁶.

8.6 L'European Security Strategy

La sixième et dernière avancée identifiable d'importance est l'ESS. Celle-ci est fondamentale pour le domaine de la perception. S'intitulant « *A secure Europe in a better World* », elle date du 12 décembre 2003. Celle-ci a déjà fait l'objet d'une description. Avec elle, c'est tout l'édifice qui prend forme. Comme on peut le voir, la construction militaire européenne suit un cheminement logique intégré. D'un côté, elle crée la doctrine de la stratégie européenne que le futur Ministre européen des Affaires étrangères devra appliquer. Pour ce faire, des forces militaires initialement dévolues uniquement aux missions de Petersberg sont mises en place. Les manques en équipement sont identifiés par l'ECAP. Les buts sont étendus à l'ESS, et une Agence Européenne de la Défense est mise sur pied afin de créer les synergies qui permettront d'aboutir plus rapidement et à moindre frais. D'un autre côté le Traité de la Constitution boucle le processus créant officiellement l'Article de défense commune.

Jamais l'UE n'a progressé si vite. La PESD a de beaux jours devant elle. Pourtant, cela ne se fait pas et ne peut continuer à se faire sans créer des points de frictions eu égard au lien transatlantique, dont les coopérations de part et d'autre devront permettre de sortir tous gagnants, Européens et Américains. Toutefois, il est rassurant à ce stade de constater que les six avancées notoires en matière de PESD touchent soit à la perception au travers de la

¹⁵⁶Conseil Européen, « *Capability improvement Chart 2004* », ...

création d'un ministre européen des Affaires étrangères, soit aux capacités militaires. L'étude des frictions et des coopérations fera l'objet des deux chapitres suivants.

9. Identifier les points de friction

Nous voilà au nœud de la problématique du lien transatlantique. Après avoir revu les grands intérêts européens et américains, et avoir soutenu que les grandes avancées en matière de PESD étaient surtout du fait de la dynamique européenne, on est maintenant à même de cerner au mieux les points de friction, avant de passer à la coopération supposée dont devront faire preuve les deux parties. Les points de frictions, une fois identifiés, permettront d'analyser la tendance à leur résolution. Celle-ci indiquera si les acteurs coopèrent pour évoluer dans une relation de type gagnant-gagnant. On les a déjà évoqués rapidement dans les chapitres précédents. Ils peuvent être maintenant regroupés en trois grands domaines : politique, militaire et industriel.

9.1. Friction dans le domaine politique

Le premier domaine à pouvoir être étudié est celui de la politique. Les Etats-Unis n'ont guère envie de voir en l'UE une Union politique, mais plutôt des pays prêts à coopérer dans coalitions des volontaires. Cela pourrait compliquer leur tâche de propagation de démocratie par la prospérité. Un acteur politique supplémentaire à l'échelle régionale européenne pourrait remettre en question ce qui semble être acquis pour les Etats-Unis, à savoir le fait que l'UE est intégrée dans le « *functioning Core* ». Par un jeu d'intérêts purement européens, ceux-ci pourraient freiner les aspirations américaines dans d'autres aires géographiques régionales. Dans le contexte politique de frappes préventives, actuellement propagé par l'administration Bush, l'action de freinage est essentiellement politique. Ce que les Américains demandent aux Européens, on l'a vu, c'est de les soutenir politiquement. Et leur frustration croît lorsque l'Europe ne va pas dans leur sens.

Un exemple récent est la « crise » irakienne. Lorsqu'au Conseil des Nations Unies la France n'a pas soutenu les Etats-Unis, en recommandant de poursuivre les inspections onusiennes sur les armes de destruction massive plutôt que de passer à l'action armée, la tension était à son comble. Mais ce n'était pas seulement la France qui était visée. A travers elle, c'est la « Vieille Europe » à l'autre bout du lien transatlantique qui était en point de mire. « Sans entrer dans les détails de la crise, il est remarquable de noter que la période de pré-guerre avec l'Irak a vu une des plus profondes crises de l'OTAN depuis Suez¹⁵⁷ ». Depuis lors, les Américains marginalisent la France. Ceci n'est guère étonnant, car après tout, c'est aussi la France qui tente d'imprimer le plus la tendance d'une Europe politique.

Que dire alors de la proposition de M. Morillon, rapporteur français à la commission des affaires étrangères du Parlement Européen et ex-général d'Armée ? Celle-ci « propose que, dans le contexte d'une future réforme des Nations Unies, l'Union européenne se voie attribuer un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité¹⁵⁸ ». Ceci est révélateur du fossé qui risque de se creuser entre la France ou éventuellement l'Union Européenne et les Etats-Unis. C'est également mettre à jour les aspirations de deux tiers des pays européens en cette matière, puisque le rapport a été approuvé à 33 voix pour contre 15 voix et 0 abstention¹⁵⁹. Reste aussi à voir si la France sera éventuellement prête à laisser son siège à l'UE, alors que par exemple la Grande-Bretagne le conserverait ? Toute la tournure que prennent ces allégations n'est sûrement pas pour plaire aux Américains.

¹⁵⁷Jean-Yves Haine, « Perspective historique », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 48.

¹⁵⁸Philippe Morillon, *op. cit.* p. 13.

¹⁵⁹*Ibid.* p. 4.

C'est pour cela que cela crée une friction, dont la solidité du lien transatlantique est l'enjeu. Cela ne peut pas plaire aux Américains car ceux-ci se voient comme les seuls acteurs de niveau global, avec des desseins supérieurs aux Européens. Or, au niveau politique, l'UE se voit comme responsable et capable de se projeter de manière globale¹⁶⁰, de propager la sécurité en dehors de l'Europe. Aussi, veut-elle être alliée sans être alignée¹⁶¹, c'est-à-dire qu'elle veut marcher dans la même direction générale sans pour autant accepter de signer un chèque en blanc sur toutes les nuances de parcours.

En synthèse, le niveau politique touche beaucoup à l'aspect de la perception. Nous verrons dans le chapitre sur les coopérations qu'ont les deux côtés de l'Atlantique comment les acteurs peuvent construire une relation de type gagnant-gagnant sur fond de ces différents.

9.2 Friction dans le domaine militaire

L'aspect militaire du développement de la PESD ne peut manquer de créer également des frictions dans le lien transatlantique. En effet, il est possible d'identifier des tensions sur au moins trois plans différents.

9.2.1 Capacités techniques

Le premier concerne les capacités techniques des équipements des armées de l'UE. Ce point est d'ailleurs apparu de façon frappante pendant la guerre du Kosovo. L'Europe en est consciente. Le rapport sur la nouvelle architecture européenne de sécurité et de défense – Priorités et lacunes – prend « acte que la guerre dans les Balkans et celle en Afghanistan ont

¹⁶⁰Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 9.

¹⁶¹Philippe Morillon, *op. cit.* p. 16.

mis au jour des disparités importantes en matière de capacité militaire et de technologie entre l'Europe et les Etats-Unis¹⁶² ». Les professionnels de l'Europe de la défense risquent de ne plus être interopérables avec leurs confrères américains, à de rares exceptions. Ce n'est pourtant pas faute de consacrer un budget important (180 Milliards Euro), bien que toutefois inférieur à celui dépensé de l'autre côté de l'Atlantique¹⁶³. Le problème n'est pas tant la somme globale que la manière dont est utilisé cet argent, principalement en traitement aux personnels et dans les infrastructures plutôt qu'en investissements en matériel et équipements¹⁶⁴. Celui-ci devrait pourtant être augmenté et atteindre 30% pour permettre l'acquisition de matériel compatible évolué. Cela rendrait alors possible la participation aux opérations aux côtés des américains, dès le premier jour du déclenchement des hostilités. En effet, c'est cette période qui requiert le plus de technologie afin de diminuer les risques humains durant cette phase dangereuse.

9.2.2 La cellule de planification

Le second volet concerne la Cellule de planification de l'Union Européenne. Celle-ci est au centre d'une affaire trahissant les dissensions entre les partenaires transatlantiques. Les événements gravitant autour de l'instauration de cette cellule ont été rappelés plus haut, dans l'identification des avancées européennes. Ici nous regardons les tensions qu'elle a engendrées. Il y a d'abord les tensions intra-européennes, marginalisant surtout la Grande-Bretagne au sein de l'Union. En effet, initialement opposée au projet, proposé surtout par la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, lors du Sommet de la défense du 29 avril

¹⁶²*Ibid.* p. 6.

¹⁶³Burkard Scmitt, « Capacités européennes : combien de divisions ? », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004. p. 102.

¹⁶⁴*Ibid.*

2003, la Grande-Bretagne donne finalement son feu vert à Naples, marquant un nouveau retour en force à l'Europe¹⁶⁵. Par contre, en procédant de la sorte, elle diminue d'une part la tension qui l'oppose au reste de l'Europe, mais augmente celle, naissante, entre l'Europe et les Etats-Unis. En effet, aux yeux de ces derniers, « ce projet tend à affirmer l'autonomie de la défense européenne par rapport à l'OTAN¹⁶⁶ ». D'une part, les Américains ne veulent pas que l'OTAN puisse être affaiblie ou concurrencée de quelque manière que ce soit par des initiatives malheureuses européennes. D'autre part, considérant que ces capacités existent au sein de l'OTAN, ils jugent que la Cellule de planification serait une duplication inutile, contrevenant aux règles des 3 « D's » évoquées par Mme Albright. Enfin, et probablement surtout, « les Américains sont soucieux de garder le contrôle militaire de la « Vieille Europe »¹⁶⁷», afin d'également pouvoir compter sur elle. Ici aussi nous verrons comment les acteurs, en faisant encore une fois preuve de complaisance, ont trouvé une solution de type gagnant- gagnant.

9.2.3 Les Forces

Les forces constituent le troisième volet à même de créer des frictions. L'OTAN, pour faire face aux nouveaux défis de guerre asymétrique et mobile a créé ce qu'elle appelle les NRF (*NATO Response Forces*) et autres « *High Readiness Forces* » (HRF) lors du sommet de Prague de 2002¹⁶⁸. De son côté, l'UE développe ses « *Battle Group* » (BG), faisant partie des « *European Union Reaction Forces* » (EURRF). Or, la contribution européenne aux deux

¹⁶⁵Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 26.

¹⁶⁶*Ibid.*

¹⁶⁷*Ibid.*

¹⁶⁸Horst Martin, Lieutenant Général, GEAF, Director Reaction Forces Air Staff, "Deployable Forces (Air) Handbook". 5th Edition. pp. 1-3.

types de forces, HRF/NRF et BG/EURRF proviennent en grande partie des mêmes réservoirs militaires. On peut donc aisément imaginer des dilemmes importants, et donc des tensions proportionnelles en cas d'implications opérationnelles simultanées de l'OTAN et de l'UE. Or ce cas de figure est justement toute l'essence de l'ESS, qui veut assurer la projection de l'Europe. Il y a donc risque de division dans l'UE, et entre l'UE et l'OTAN (et donc, logiquement, surtout dans sa dimension transatlantique) quant aux priorités à donner à l'affectation respectives des troupes¹⁶⁹. Car enfin, cela est inévitable : le rapport sur la nouvelle architecture européenne de sécurité et de défense – portant sur les priorités et lacunes – au Parlement Européen « estime que les missions de Petersberg devraient être revues et étendues à d'autres missions incluant le recours aux ressources militaires...¹⁷⁰ ».

9.3. Friction dans le domaine de l'industrie

Le troisième groupe de pierres d'achoppement du lien transatlantique concerne l'industrie de l'armement et ce qu'elle représente. Nous avons vu qu'une des avancées de la PESD a été de mettre en place l'Agence Européenne de l'Armement. Nous avons vu également qu'elle doit promouvoir les synergies et le développement de l'industrie européenne dans ce domaine. Les Européens seront donc naturellement amenés à acheter de plus en plus « européen ». « L'idée est [...] d'opposer aux Américains un marché européen des équipements de défense unique et concurrentiel¹⁷¹ ».

¹⁶⁹Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 142.

¹⁷⁰Philippe Morillon, *op. cit.* p. 8.

¹⁷¹Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 25.

Cela ne peut qu'entraîner des tensions transatlantiques dues au développement rationnel de la PESD. En effet, actuellement « les Européens achètent sept fois plus d'armement aux Etats-Unis que ces derniers n'en achètent aux Européens¹⁷² ».

Quelle sera la réaction américaine provoquée par un changement catégorique dans ses transactions financières ? La loi du marché libre comme ils l'ont toujours prônée ? Ou alors un protectionnisme voilé ? : par exemple, en jouant sur une compatibilité des équipements qui forcerait les Européens à acheter le matériel directement aux Etats-Unis s'ils veulent se prévaloir d'une capacité opérationnelle adéquate permettant l'intégration avec les forces américaines. Cette approche pouvant être renforcée par la sauvegarde du secret industriel. Cette tendance se fait d'ailleurs déjà sentir dans le projet de positionnement satellitaire au sol (l'équivalent du GPS – *Global positioning System*) dont la version européenne s'appelle Galiléo. En effet, les Européens parlent de prendre comme partenaires les Russes et les Chinois (choix évident pour les habitants du continent eurasiatique). Or les Américains voient cela d'un très mauvais œil, car le guidage des bombes rendu de la sorte hautement précis pourrait un jour se retourner contre eux... (Non pas de la part des Européens, on n'en est pas encore là, mais plutôt des Chinois par exemple).

« La lutte qui se dessine entre industriels européens et américains est extrêmement vive. Elle est cachée parce que la reconnaissance de son existence reviendrait à contester les intérêts communs et à altérer le débat euro-atlantique sur la PESD¹⁷³ ». Il reste cependant du chemin à parcourir pour l'Europe. Celle-ci ne dépense en ce moment en matière de recherche dans le domaine de la défense qu'un vingtième de ce que dépensent les Américains¹⁷⁴. Toutefois,

¹⁷²Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 6.

¹⁷³*Ibid.*

¹⁷⁴Jean-François Lévesque, *op. cit.*

alors que l'Europe ne fait qu'initier le mouvement, « les Américains sont enclins à protester contre la PESD et les regroupements européens d'industries d'armement, et à politiser le processus d'opposition à une forteresse Europe¹⁷⁵ ». Cela promet de longues discussions politiques, et des tensions de plus en plus palpables au niveau du lien transatlantique. Afin de maintenir la relation « gagnant-gagnant », il y aura fort à faire pour surmonter ces différends.

¹⁷⁵Brigitte Vassort-Rousset, *op. cit.* p. 10.

10. Identifier les coopérations

Les domaines susceptibles de générer des tensions ont été regroupés en trois familles distinctes : politique, militaire et industriel. Ceci n'est guère une surprise de voir émerger les tensions transatlantiques au sujet de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense dans ces directions. Les tensions nous amènent à se pencher sur ces problèmes. Nous allons étudier maintenant les domaines pour lesquels il existe des relations coopératives – que nous continuerons à appeler coopérations – dont font preuve à la fois Américains et Européens de manière à ménager le lien transatlantique, tout en assurant une relation de type gagnant-gagnant lors du développement de la PESD : ajuster la perception et améliorer les capacités militaires. Ce chapitre vise donc à montrer que les frictions engendrées par la PESD sont surmontées et n'entravent pas son développement. Celui-ci permettra l'ajustement de la perception réciproque des joueurs, condition sine qua non d'une relation réussie de type gagnant-gagnant.

10.1 Coopérations dans le domaine Politique

Au niveau politique, les frictions proviennent du fait des tentatives européennes d'émerger en tant que puissance politique autonome vis-à-vis des Etats-Unis. Pour l'UE il y a lieu de ne pas affaiblir le lien transatlantique, car une part non négligeable des pays européens y tient. L'affaiblir reviendrait à déplacer les tensions au sein de l'Union. L'Europe peut donc émerger, mais dans le respect du lien transatlantique. Pour les Etats-Unis, il y a lieu de comprendre ce mécanisme, et donc de ne pas craindre la montée en puissance de l'Union européenne politique avec le ministre européen des Affaires étrangères. C'est cela le lien de type gagnant-gagnant. Les Etats-Unis n'ont pas envie de se brouiller avec l'Europe, et

l'attachement de certains pays européens au lien transatlantique tel qu'il vient d'être décrit l'empêcherait de toute manière : affaiblir le lien, c'est affaiblir certains pays de l'Union. Pour ces pays, le lien transatlantique peut-être plus important que l'ancrage européen. Ils sont dès lors prêts à affaiblir l'Union à l'avantage du lien avec les Etats-Unis. Un exemple de ceci peut se retrouver dans la lettre des nouveaux venus à l'encontre du président Chirac en février 2003. Si l'UE est affaiblie, une rétroaction doit arrêter l'affaiblissement afin de garder du poids¹⁷⁶. Il faut donc à tous prix que l'UE maintienne une transparence et une coopération envers les Américains¹⁷⁷. Et c'est justement ce que fait l'*European Security Strategy*. « Ce document vise à rétablir un climat de confiance entre les deux rives¹⁷⁸ ».

L'Europe ne peut pas se permettre, voire ne saurait créer la PESD sur fond de conflit permanent avec le lien transatlantique (et donc l'OTAN) à cause des mécanismes autorégulateurs de rétroaction explicités plus haut¹⁷⁹ (primauté du lien transatlantique pour certains pays de l'Union sur l'UE). Le jeu à somme positive consiste donc aussi à montrer aux Américains l'appui indéfectible des Européens en ce qui concerne l'Alliance Atlantique. Le rapport au Parlement Européen sur la nouvelle architecture européenne de sécurité et de défense – sur les priorités et lacunes – est explicite sur ce sujet : « en matière de défense collective, l'OTAN reste le lien indispensable entre les intérêts des Etats-Unis et ceux de l'Europe¹⁸⁰ ». Ceci est encore une main tendue vers les Etats-Unis, qui auraient pu craindre de voir le lien se dissoudre suite à l'instauration de la clause de défense commune dans le Traité de la Constitution de l'Union. La PESD se base donc bien sur l'UE et l'OTAN. Si un doute

¹⁷⁶Laure Borgomano, *op. cit.* p. 16.

¹⁷⁷*Ibid.*

¹⁷⁸Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 28.

¹⁷⁹Laure Borgomano, *op. cit.* p. 16.

¹⁸⁰Philippe Morillon, *op. cit.* p. 12.

devait encore subsister dans l'esprit des Américains sur ce sujet, il suffit pour s'en convaincre de se rapporter au Traité de Nice et de son article 17 qui stipule clairement que « l'OTAN reste la fondation de la défense collective des membres de l'Union¹⁸¹ ». Bien sûr, un geste fort serait de lever le tabou par la France de sa non déclaration de ses forces à l'Alliance¹⁸². Ce serait surmonter l'entaille créée par le Général de Gaulle.

Quant aux Etats-Unis, qui veulent voir les Européens prendre leurs responsabilités, ils doivent faire plus que simplement contribuer à créer l'IESD au sein de l'Alliance. Leurs intérêts passent aussi par un lien fort, de manière à ce qu'ils reçoivent le support politique qu'ils souhaitent dans leurs actions. Ils doivent donc « permettre à l'Europe d'adopter une ligne unique, de parler d'une seule voix, forte et claire, et de jouer son rôle sur la scène internationale¹⁸³ », en partenariat. Comme Mr Javier Solana le souligne dans l'ESS, l'UE et les Etats-Unis peuvent oeuvrer ensemble pour le bien dans le monde¹⁸⁴. Ils ont donc tout à gagner à se concerter d'avantage avec l'UE et, pour leurs dirigeants, de montrer au Congrès les avantages indéniables qu'ils pourraient retirer du partage du fardeau que requièrent les interventions militaires sécuritaires de par le monde¹⁸⁵. A ce sujet, il faut leur montrer les gains dus aux contributions européennes à travers l'implication de l'OTAN à la force ISAF en Afghanistan par exemple : Il y a 20 pays de l'UE représentés, pour un contingent total de 6536 soldats. Afin de renchérir par un autre exemple, il y a 16173 soldats à la KFOR de 15 pays de l'UE contre 2146 soldats américains. Pour l'opération *Iraqi Freedom*, il y avait 13 pays de l'UE représentés pour une force totale de 20.000 soldats. Au total de ces trois

¹⁸¹Burkard Scmitt, *op. cit.* p. 90.

¹⁸²Laure Borgomano, *op. cit.* p. 16.

¹⁸³Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 29.

¹⁸⁴Javier Solana, « European Security Strategy : A secure Europe in a better world », ... p. 13.

¹⁸⁵Laure Borgomano, *op. cit.* p. 16.

opérations, ce sont plus de 42.000 soldats de l'UE qui ont œuvré. Cette contribution est loin d'être négligeable. Elle est même significative et est de nature à convaincre le Congrès américain des économies réalisables en la matière.

De l'analyse des frictions politiques était clairement ressorti que l'ajustement de la perception ne devait pas se faire à sens unique. L'ESS a tendu fermement la main aux Etats-Unis. Et le discours positif d'investiture de M. Bush, ainsi que les actions positives de la secrétaire d'Etat Rice constituent la preuve d'une tentative d'entente réciproque. Il s'agit bien là d'une coopération dans une relation de type gagnant-gagnant. L'ajustement au niveau de la perception se fait donc, ... de façon optimale. En effet, pour s'en convaincre, il faut revenir aux déclarations faites par les chefs d'Etats prédominants de l'UE. Voyons tout d'abord les propos du Chancelier Schroeder :

Nous sommes tombés d'accord pour ne plus continuellement parler de ce qui nous divise (Américains et Européens), mais plutôt de ce qui nous uni. Aujourd'hui, les Etats-Unis et l'Allemagne sont des amis aux droits égaux, des partenaires et des alliés qui participent ensemble à la solution pacifique des conflits régionaux dans les Balkans, en Afghanistan et au Proche-Orient. Nous avons un intérêt commun dans un Irak stable et démocratique.¹⁸⁶

Un autre chef d'Etat important pour l'UE est le président Chirac. Celui-ci a tenu les propos suivants :

La France et les Etats-Unis ont ouvert un nouveau chapitre dans leurs relations. Nos pays entretiennent un dialogue constructif. La France appuie le processus engagé en Irak. Elle veut favoriser, tout comme les Etats-Unis, l'intégrité et la stabilité. La France attache une grande importance à la coopération bilatérale et transatlantique

¹⁸⁶Georges Marion, « Bush et Schröder amorcent une réconciliation », *Le Monde*, 24 février 2005.

et nous, Les Etats-Unis et la France, avons la volonté commune d'entretenir un dialogue constructif sur tous les sujets.¹⁸⁷

Les Etats-Unis, par la voie de Mme Rice, s'exprimaient de la manière suivante :

Il est temps d'ouvrir un nouveau chapitre dans nos relations et un nouveau chapitre dans notre alliance. Les Etats-Unis ont tout à gagner d'une Europe forte comme partenaire dans la construction d'un monde meilleur et plus sûr. Que chacun de nous mette sur la table des idées, son expérience et ses ressources, et discutons et décidons ensemble de la meilleure façon de les mettre en œuvre en vue de changements démocratiques.¹⁸⁸

Il y a dans ces propos une évidente tentative de coopération. Un véritable dialogue s'est installé. Ce sont les meilleurs garants d'un développement de type gagnant-gagnant dans la relation qui s'opère entre les Etats-Unis et l'Europe. La relation de type gagnant-gagnant se base sur un ajustement de la perception, ce dont doit s'assurer un développement cohérent de la PESD, et se matérialise par la coopération des parties, en vue pour chaque joueur d'arriver à une solution optimale. Les propos de Mme Rice à ce sujet sont suffisamment clairs : « discutons et décidons ensemble de la meilleure façon de les mettre en œuvre en vue de changements démocratiques ». L'invitation au dialogue et à la coopération est évidente, ainsi que l'est la recherche de la solution optimale à la fois pour les Etats-Unis et l'UE.

10.2. Coopérations dans le domaine militaire

Le domaine gagnant-gagnant politique doit être bien compris pour trouver l'enjeu à somme positive du domaine militaire. Cette analyse a montré que la montée en puissance de la PESD passe par le respect du lien transatlantique. A partir de là tout devient clair.

¹⁸⁷Le Monde, « Condoleeza Rice appelle à relancer le partenariat transatlantique », *Journal Le Monde*, accessible à <http://www.lemonde.fr>; Internet ; consulté le 8 février 2005.

¹⁸⁸*Ibid.*

10.2.1 La cellule de planification

L'affaire du quartier général de planification des forces de l'UE en est une belle illustration. Les Européens ont bien compris leur gain en acceptant de l'intégrer dans la structure de l'OTAN au SHAPE : le niveau militaire de planification stratégique. Au-delà de la non duplication (qui pourrait s'avérer coûteuse pour l'UE), c'est le renforcement du lien transatlantique qui est visé. De leur côté, les Etats-Unis ont également reconnu le bénéfice à retirer de cet enjeu à somme positive. Il y a d'abord la reconnaissance envers l'allié de toujours et l'ambassadeur privilégié en Europe qu'est la Grande-Bretagne. Son implication en Irak ne pouvait rester lettre morte. Il y a ensuite le soutien important au projet de la part d'autres alliés européens, tel la Grèce et l'Italie. Il y a enfin le besoin d'aide militaire en Irak et en Afghanistan qui se fait sentir¹⁸⁹. Car enfin, les Etats-Unis ont une limite à leur capacité à intervenir partout dans le monde. En se concertant intelligemment, les Européens ont respecté la règle des « 3 D » édicté par les Américains, et ceux-ci renforcent la collaboration dans un domaine qui leur est moins familier : les opérations de type humanitaire, qui sont la force de l'UE¹⁹⁰. Les Etats-Unis ont donc aussi compris la valeur ajoutée dans l'OTAN des forces européennes, que constitue l'intégration de civils aux missions de maintien de la paix, il y a donc plutôt coopération que compétition entre l'UE et l'OTAN¹⁹¹. C'est à la fois l'indication et une garantie qu'un jeu à somme positive se met effectivement en place.

¹⁸⁹Joanna Liponska-Hottiaux, *op. cit.* p. 26.

¹⁹⁰Jean-Yves Haine, « Perspective historique », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 51.

¹⁹¹Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 143.

10.2.2 Les capacités techniques

Le second aspect militaire identifié comportant des frictions concerne les capacités techniques des équipements militaires européens. En fait cette problématique est fortement liée au développement industriel. Il sera donc traité conjointement dans le paragraphe traitant des complaisances industrielles, ci-après. Ce que l'on peut noter c'est qu'il est essentiel pour les Européens de réussir leur pari sur le développement des capacités militaires¹⁹². Elle fait tout en ce sens. Par exemple, à Santa Maria da Fera, le Conseil Européen a décidé de mettre sur pied quatre groupes de travail sur les matières relevant de la PESD. L'un d'entre eux se concentre exclusivement sur le « *Headline Goal* » en étroite collaboration avec l'Initiative des Capacités de Défense (DCI) créée par l'OTAN¹⁹³. Le but étant d'éviter toute duplication inutile, et donc d'augmenter en partenariat les capacités globales de l'UE et de l'OTAN. Ici aussi, on retrouve l'idée de relation de type gagnant-gagnant entre l'Europe et les Etats-Unis, pour le bien des deux parties. Outre ce gain, c'est aussi le développement de la PESD en toute transparence pour les Américains qui a lieu, comme encouragé au niveau politique. Il y a par exemple, parmi les autres groupes de travail mis sur pied à Fera, un forum développant les définitions des arrangements entre l'UE et l'OTAN, ainsi qu'un groupe qui définit les modalités d'accès des moyens de l'OTAN par l'UE¹⁹⁴. Tout ceci montre les liens étroits qui réunissent les deux rives atlantiques dans le développement de la PESD. Celle-ci, en restant dans les limites imposées par les Etats-Unis, permet de se développer à un rythme sans doute plus important et pour le bien de l'Union. Les deux parties encore une fois en ressortent gagnantes.

¹⁹²Laure Borgomano, *op. cit.* p. 15.

¹⁹³Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 137.

¹⁹⁴*Ibid.*

Un autre aspect du domaine de collaboration transatlantique de la PESD concerne la lutte contre le terrorisme. « Après le 11 septembre, la coopération transatlantique dans la lutte contre le terrorisme s'est améliorée, ainsi qu'après les attentats de Madrid¹⁹⁵ ». Sur cet aspect également il y a collaboration plutôt que compétition ! C'est le signe de la mise en place d'une relation à somme positive.

10.2.3. Les forces

La problématique de l'utilisation des forces de l'OTAN et de l'UE provient de deux facteurs essentiels : d'une part leur origine parfois commune due aux accès limités aux unités et d'autre part les moyens limités des transports stratégiques. Les combinaisons des possibilités de déploiements des forces de l'OTAN et de l'UE sont synthétisées dans le tableau suivant.

		EU	
		Involved	Not involved
NATO (as a whole)	Involved		NATO only (ISAF)
	Not involved	a) Berlin Plus (Concordia) b) Lead nation (Artemis) c) Fully multinational	Coalition of the willing and able under leadership of an EU and/or NATO member (Operation Alba)

¹⁹⁶

On constate que l'histoire récente recèle plus de cas où il y a participation uniquement de l'UE ou de l'OTAN, mais plus rarement des deux. A ce titre, on peut citer les coopérations limitées en Serbie du sud et en Macédoine. En réalité, il est difficilement possible de se représenter un scénario où l'on verrait les NRF et l'EURRF se déployer simultanément sur le même théâtre d'opération. Il est plus vraisemblable d'imaginer un scénario où ces forces se déploieraient sur deux théâtres distincts. Dans ce cas, les moyens critiques qui pourraient être

¹⁹⁵Ortega Martin, *op. cit.* p. 87.

¹⁹⁶NATO Defence College, Academic Research Branch, « How to apply cooperation voiced by NATO and EU to NRF and EURRF ? »; accessible à <http://www.ndc.nato.int/download/publications/sc104res.pdf>; Internet; consulté le 4 mars 2005. p. 11.

utilisés par l'EURRF en respect des accords de « Berlin + » seraient a fortiori réduit, ce qui réduirait de facto l'ampleur de l'EURRF. Par exemple, les moyens de transports stratégiques seraient fortement sollicités. Ces derniers étant principalement détenus par les américains, il est envisageable qu'en cas de déploiement simultané des NRF et des EURRF, la priorité serait donnée aux premiers. La EURRF, forte de ses 60.000 hommes, serait capable de se déployer endéans les deux mois : tel était l'objectif d'Helsinki et de son « headline goal ». Mais les avancées de l'*European Capacity Action Plan (ECAP)*¹⁹⁷ et les nouveaux accords dits de « Helsinki 2010 » laissent transparaître des manquements aux capacités de déploiement des forces européennes.

Consciente de ses limitations, l'Union européenne a sagement redéfini comme sous-éléments à son EURRF les *Battle Groups*. Ce sont des forces de 1500 hommes, rapidement déployables de manière crédible, dans un délai de 15 jours comprenant la phase décisionnelle au niveau de l'UE. La pleine capacité des 12 *Battle Groups* serait atteinte pour 2007. Ces forces étant plus petites, on imagine difficilement comment elles pourraient empiéter sur un éventuel déploiement de l'OTAN, tant au niveau du personnel requis que du support technique. Les seuls problèmes qui pourraient surgir sont d'ordre politique, mais ne sont plus du ressort des forces proprement dit, en tous cas dans un avenir proche.

Il n'y a donc pas réelle compétition entre les forces de l'OTAN et de l'UE, les NRF et les EURRF. Il y a en fait même plutôt une complémentarité : les *Battle Groups* pour intervenir rapidement de manière limitée, en attendant le plus gros des NRF ou de toute autre coalition. Coopération et complémentarité plutôt que compétition trahissent encore une fois la mise en place d'une relation de type gagnant-gagnant.

¹⁹⁷Conseil Européen, « Capability improvement Chart 2004 », ...

10.3. Coopérations dans le domaine Industriel

Ici également, comme pour la partie militaire des coopérations, il y a lieu de comprendre la mécanique globale. Le niveau politique européen a bien saisi la nécessité du respect du lien transatlantique. Celui-ci passe par le développement en coopération des capacités militaires, en évitant toute duplication inutile. Le tout s'inscrit dans le respect des fameux « 3 D ». L'Europe a bien compris cela, et tente de rationaliser son marché de l'industrie de l'armement. Les grands groupes ainsi créés tels que BAE Systems, Thales et EADS se placent respectivement troisième, septième et huitième du palmarès des industries de défense dans le monde¹⁹⁸.

Elle a mis sur pied son Agence Européenne de la Défense afin d'encourager des synergies. Une fois de plus, le rapport au Parlement Européen sur la nouvelle architecture européenne de sécurité et de défense – sur les priorités et lacunes – peut nous guider dans cette matière. Il « prône une étroite coordination entre l'ECAP et le DCI de l'OTAN afin d'éviter les doubles emplois inutiles¹⁹⁹ ». Donc il est certain que l'AED doit développer des synergies et renforcer le marché européen en matière d'armement, mais cela devrait se concentrer sur des capacités non redondantes. Il y a donc lieu de penser que la bataille industrielle qui s'annonce devrait être, du fait même de ses centres d'intérêts par définition non convergents, sur des terrains limités. Et si bataille il y a, à l'instar de Boeing et Airbus, elle devrait selon les lois du marché bénéficier en bout de course à l'acquéreur final.

¹⁹⁸Hélène Masson, *La consolidation des industries de défense en Europe. Et après ?*, L'Europe en Action, Avril 2003, Paris : Fondation Robert Schuman

¹⁹⁹Philippe Morillon, *op. cit.* p. 10.

Dans un monde de globalisation, il y a toutefois lieu pour les Etats de conserver en bout de course un minimum de Base Technique Industrielle de Défense (BTID). Ceci est essentiel, non seulement pour l'économie, mais aussi pour le savoir faire technique. En effet, alors que le maintien d'une capacité technique est une chose aisée, celle-ci une fois perdue est très difficile à recréer. Cette perte peut engendrer la dépendance technologique d'un pays envers d'autres. Il est dès lors important de la part des Etats-Unis de ne pas s'enfermer dans un unilatéralisme ou un isolationnisme exacerbé. En effet, celui-ci pourrait avoir un effet néfaste sur la duplication des moyens, puisque une telle attitude pousserait l'UE à posséder tous les moyens essentiels aux opérations qu'elle s'est fixée. Les points de vue sont liés : de l'industriel, on retourne au politique.

Toutefois, il ne faut pas être trop idéaliste en cette matière. « Il paraît difficile d'imaginer, à terme, une capacité européenne autonome qui ne dispose pas de ses propres moyens de renseignement, de sa propre flotte stratégique²⁰⁰ ». Mais après tout, ces moyens sont tellement critiques pour toutes les parties qu'un minimum de redondance dans ces matières ne peut pas être fortement nuisible à aucun. La duplication au niveau européen est de toute manière difficile à justifier. Il est impensable de voir un pays seul se lancer dans une opération d'envergure. Les pays européens n'en ont ni la volonté, ni la capacité. On imagine plus facilement une coalition de plusieurs pays s'investir dans pareille aventure. La problématique de la souveraineté des Etats semble ici à avoir tendance à s'estomper. « En acquiescant ce fait et en tirant les conclusions qui s'imposent, cela permet de créer un espace de rationalité dans les acquisitions et le développements des équipements militaires par les pays européens²⁰¹ ». Encore une fois, ici aussi l'industriel rejoint le politique.

²⁰⁰Laure Borgomano, *op. cit.* p. 15.

²⁰¹ Burkard Scmitt, *op. cit.* p. 102.

On constate donc également que sur le plan industriel la coopération est en fin de course plus nécessaire que la compétition, si ce n'est l'ajustement des marchés bénéficiant au consommateur. Et celle-ci démontre encore une fois l'avantage d'une relation de type gagnant- gagnant pour les acteurs.

En synthèse du chapitre sur les coopérations, il est encore rassurant à ce stade-ci de constater que les coopérations entre l'Union européenne et les Etats-Unis existent au niveau politique, militaire et industriel. Celles-ci assurent un effort d'ajustement de perception et de rattrapage de déficit capacitaire militaire.

11. Conclusion

La politique Européenne de Sécurité et de Défense est récente. Créée en 1999, elle a accompli plus de chemin en six ans que tout autre initiative militaire européenne auparavant. Cet engouement est révélateur du besoin qu'elle est sensée combler. Les conflits dans les Balkans ont bien entendu fait ressortir un manque capacitaire européen. Toutefois, au-delà de celui-ci, c'est la divergence de perception à la fois des menaces qui pèsent sur le monde libéral démocratique, et la manière de les résoudre qui ont divisé les deux côtés de l'Atlantique. Toutefois, il est probable que les parties s'entendent sur une vision finale d'un monde libre et démocratique : l'ESS et la NSS sont là pour en témoigner. Il est dès lors dommageable de constater que, malgré une entente sur une vision commune du monde basé sur la démocratie et la libre entreprise, débouche une situation souvent conflictuelle entre certains acteurs. Une logique déstabilisante s'est mise en place.

Comme souligné plus haut, la PESD part d'une perception différente dans le domaine sécuritaire. Celle-ci étant fortement dépendante actuellement d'un important déséquilibre de force, un moyen d'agir pour l'Union européenne, dans la lutte d'influence qui existera toujours entre les deux rives atlantiques, est de s'opposer : c'est la théorie du faible²⁰². Plutôt que de collaborer dans une vision commune pour atteindre un but qui est commun, le faible a tendance à « mettre des bâtons dans les roues de son adversaire ». En quelque sorte, pour reprendre une métaphore, puisqu'il sait qu'il n'est pas capable d'agir de concert, il s'oppose. C'est sa manière d'avoir l'impression d'exercer une influence. Dans le cas qui nous intéresse, l'attaque se fait sentir au niveau de la légitimité des actions du fort. Bien entendu, celui-ci

²⁰²Robert Kagan, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, Janvier 2004; ...

déclenche un mécanisme sensé le préserver. Il crée le concept de coalition des volontaires, qu'il ne manquera pas de trouver sur son chemin. Cependant, la qualité des partenaires semble avoir un effet et à long terme l'assentiment européen collégial est nécessaire aux Etats-Unis. La PESD devrait donc permettre un ajustement des vues européennes et américaines. Il serait présomptueux de croire qu'il se fasse de manière radicale ou même rapidement, mais le moindre rapprochement en ce domaine ne pourra être que bénéfique au monde occidental.

Bien entendu, l'apport de la PESD n'est pas que conceptuel. Il se traduit, pour chaque partie, par des gains divers, qu'ils soient politiques ou militaires. Elle permet un tant soit peu, petit à petit, de concrétiser par des faits tangibles le comblement du fossé séparant l'Union européenne et les Etats-Unis.

Cependant, comme tout processus rapide, elle se doit d'être canalisée afin d'éviter tout dérapage. Des frictions légitimes émergent, cela fait partie du réajustement des points de vues. C'est en discutant de ceux-ci que l'amélioration réciproque de la perception s'effectue. Bien que la PESD soit due au dynamisme européen en la matière, il influence grandement le jeu transatlantique. Comme la théorie des jeux l'a fait ressortir, c'est d'une coopération que sera trouvée la solution optimale tant recherchée par les acteurs, au bénéfice d'un Occident libre et démocratique : les réformes entreprises à la fois par l'OTAN et l'Union européenne, dans sa PESD, doivent leur permettre, par des relations saines, de traiter les menaces du 21^{ème} siècle²⁰³.

Pour arriver à cet état de chose, il y a certains obstacles à surmonter. Il y a lieu de lisser les ambitions nationalistes européennes dans une vision commune soutenue, il faut ensuite passer

²⁰³Jean-Yves Haine, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, ... p. 141.

à l'adéquation du politique avec les ambitions militaires à développer, et il faut enfin disposer d'une vision industrielle convergente afin de soutenir l'initiative PESD à coût réduit vers des capacités réellement utiles. « Le pire serait de construire une sorte d'OTAN de deuxième catégorie, ou une duplication coûteuse de l'OTAN²⁰⁴ ». Ce n'est qu'à cette condition que la Politique Européenne de Sécurité et de Défense se développera de manière satisfaisante, c'est-à-dire à même de contribuer au changement de perception tant attendu. Heureusement, ayant parcouru les différents domaines dans ce travail, force est de constater que le mouvement est bien lancé, que les parties contribuent bien. En ce qui concerne l'Europe, le doute n'est plus permis : « L'Europe a montré qu'elle est prête politiquement, économiquement et militairement à assumer la responsabilité de missions de paix internationales²⁰⁵ », dans le respect des valeurs édictées par l'ESS, c'est-à-dire fort proche des valeurs américaines. Ceci a été bien compris du côté américain : signe ultime d'une volonté de coopération, les ouvertures récentes du Président George W. Bush et de Mme. Condoleeza Rice sont suffisamment explicites. Tous les acteurs avancent en maintenant une situation gagnante pour eux. Une crise profonde entre les Etats-Unis et l'Union européenne semble donc être hors de propos.

²⁰⁴Laure Borgomano, *op. cit.* p. 16.

²⁰⁵Philippe Morillon, *op. cit.* p. 15.

BIBLIOGRAPHIE

Archick, Kristin, et Paul Gallis, *Report for the Congress : NATO and the European Union*, Avril 6 2004; Washington : Congressional Research Service, The Library of the Congress.

Assemblée de l'UEO, « L'Europe de la défense : unir et renforcer les capacités nationales et européennes – réponse au rapport annuel du Conseil », Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense ; accessible à http://assemblee-ueo.inetwork.fr/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2003/1842.html; Internet ; consulté le 15 octobre 2004.

Barnett, Thomas, *Pentagon's new map*, 2004; New York : G.P. Putnam's sons.

Borgoman, Laure, « La politique européenne de sécurité et de défense et le lien transatlantique », Pôle européen – Jean Monet, le 27 novembre 2000 ; accessible à http://www.upmf-grenoble.fr/espace-europe/conf_pub/BORGOMANO_Conf_2.pdf; Internet ; consulté le 21 septembre 2004.

Conseil Européen, « Capability improvement Chart 2004 », Council of the European union, Bruxelles le 17 mai 2004 ; accessible à <http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/DEF%20capabilities%20chart%20II.pdf>; Internet; consulté le 8 avril 2005.

Castillo, BrGen, ACOS Log/Res Diva t EUMS, « European Union Military Staff » (Conférence, Collège des Forces canadiennes, Toronto, ON, 13 février 2003).

Conseil de l'Union Européenne, « La Politique étrangère et de sécurité » ; accessible à <http://ue.eu.int/showPage.asp?id=248&lang=fr&mode=g>; Internet ; consulté le 10 octobre 2004.

Council Joint Action, “Council joint Action 2004/551/CFSP of 12 July 2004 on the establishment of the European Defense Agency”, Official Journal of the European Union; accessible à http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2004/l_245/l_24520040717en00170028.pdf; Internet; consulté le 13 octobre 2004.

Council Decision, “Council decision of the 22 january 2001 setting up the Military Committee of the European Union”, Official Journal of the European Union; accessible à http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l_027/l_02720010130en00040006.pdf; Internet; consulté le 30 octobre 2004.

Council Decision, “Council decision of the 22 january 2001 setting up the political and security Committee of the European Union”, Official Journal of the European Union; accessible à http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l_027/l_02720010130en00040006.pdf; Internet; consulté le 30 octobre 2004.

Council Decision, “Council decision of the 22 january 2001 on the establishment of the Military staff of the European Union”, Official Journal of the European Union; accessible à

http://europa.eu.int/eur-lex/pri/en/oj/dat/2001/l_027/l_02720010130en00040006.pdf; Internet; consulté le 30 octobre 2004.

Dassu, Marta et Menotti Roberto, *Europe and Amrica in the Age of Bush, Survival Printemps 2005*, pp. 105-122.

Delpech, Thérèse, *International terrorism and Europe*, Chaillot Papers no 56, décembre 2002; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Department of Mathematics Hong Kong Baptist University Kowloon Tong, Hong Kong , accessible à www.math.hkbu.edu.hk/~cstong/math1610/sect4.2.pdf ; Internet; consulté le 30 janvier 2005.

Downey, Frederick and Metz Steven “The American Political Culture and the Strategic Planning”, *Parameter* 18, n°3, Septembre 1988.

Dumoulin, André, Assemblée de l’UEO, « Comment se porte la politique européenne de sécurité et de défense ? », Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense ; accessible à <http://www.assemblee-ueo.org/en/documents/discours/dis/2004/dumoulin.html>; Internet ; consulté le 17 octobre 2004.

Dunay, Pal, Jiri Sedivy et Jacek Saryusz-Wolski, *Enlargement and European defence after 11 September*, Chaillot Papers no 53, june 2002; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Eden, Douglas, *Europe and the Atlantic Relationship – Issues of Identity, Security and Power*, 2000; New York : St Martin’s Press, Inc.

Ehrhart, Hans-Georg, *Quel modèle pour la PESC ?*, Chaillot Papers no 55, octobre 2002; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Etat-Major Armée française, « La PESD », [accessible en ligne]; accessible à http://www.defense.gouv.fr/ema/europe_defense/europe/p2.htm; Internet ; consulté le 9 octobre 2004.

Floc’hlay Jean-Michel, « Défense : les Quinze s’opposent sur la PESD », Fenêtre sur l’Europe, 24 avril 2003 ; accessible à http://www.fenetreeurope.com/actu/2003/04/a_2135.htm; Internet ; consulté le 15 octobre 2004.

Font de Mora, Agramunt, rapporteur, « L’évolution de la politique d’armement en Europe : réponse au rapport annuel du Conseil »; Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense [revue en ligne]; accessible à http://assemblee-ueo.itnetwork.fr/fr/documents/sessions_ordinaires/rpt/2003/1840.html; Internet ; consulté le 23 septembre 2004.

Fukuyama, Francis, *The End of History and the Last Man*, New-York, 1992.

Gnesotto, Nicole, « Introduction – PESD : résultats et futur », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Haine, Jean-Yves, « Perspective historique », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Haine, Jean-Yves, « PESD et OTAN », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Hasner, Pierre, *the United States : the empire of the force or the force of the empire?*, Chaillot Papers no 54, september 2002; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Hayward, Keith, *Vers un système européen d'acquisition des armements*, Chaillot Papers no 27, juin 1997; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Heisbourg, Francois, *Défense européenne : la mise en oeuvre*, Chaillot Papers no 42, septembre 2000; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Horst, Martin, Lieutenant Général, GEAF, Director Reaction Forces Air Staff, "Deployable Forces (Air) Handbook". 5th Edition.

Howorth, Jolyon, *L'intégration européenne et la défense : l'ultime défi?*, Chaillot Papers no 43, novembre 2000; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Huntington, Samuel P., *The lonely Super Power*, Foreign Affairs 78, March-April 1999.

Ikenberry, John, "America's Imperial Ambition", Foreign Affairs 81, n°.5 septembre/Octobre 2002.

Kagan, Robert, "Power and weakness – Why the United States and Europe see the World differently". Policy Review, No 113 (June and July 2002), pp3-28.

Kagan, Robert, *Of paradise and power – America and Europe in the New World Order*, Janvier 2004; New York : Vintage Books.

Kissinger, Henry, *Diplomacy*, 1994, New-York.

Krauthammer, Charles, "The Unipolar Moment Revisited", The National Interest, n°.70, Winter 2002/2003.

La documentation française, « Les grandes étapes de l'Europe de la défense »; accessible à http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_actualite/europe_defense/grandesetapes.shtml; Internet ; consulté le 31 octobre 2004.

La documentation française, « Chronologie »; accessible à http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_actualite/europe_defense/chrono.shtml; Internet ; consulté le 31 octobre 2004.

La documentation française, « Les dispositions prévues »; accessible à http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossier_actualite/europe_defense/dispositions.shtml; Internet ; consulté le 31 octobre 2004.

Le devoir, « Le temps de la diplomatie est venu » - AFP – 19 janvier 2005 ; accessible à <http://www.ledevoir.com/2005/01/19/72838.html>; Internet ; consulté le 4 février 2005.

Le Monde, « Condoleeza Rice appelle à relancer le partenariat transatlantique », *Journal Le Monde*, accessible à <http://www.lemonde.fr>; Internet ; consulté le 8 février 2005.

Le Monde diplomatique, « Europe, frémissements au bord du gouffre »; Le Monde diplomatique; accessible à <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/europe/ueo>; Internet ; consulté le 03 octobre 2004.

Lévesque, Jean-François, « La Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : complément ou alternative à l'OTAN ? », Point de mire du CEPES, Vol. 5, no 2 (16 février 2004) ; accessible à <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepess>; Internet ; consulté le 28 octobre 2004.

Lindtstrom, Gustav, « Au sol : Les opérations de la PESD », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Liponska-Hottiaux, Joanna, « Les nouvelles avancées de la politique européenne de sécurité et de défense », janvier 2004 ; accessible à <http://www.eipa.nl>; Internet ; consulté le 11 septembre 2004.

Marion, Georges, « Bush et Schröder amorcent une réconciliation », *Le Monde*, 24 février 2005.

Masson, Hélène, « Europe de la défense et de l'armement : chronologie indicative » ; accessible à <http://www.cremoc.org/articles/chronodef.pdf>; Internet ; consulté le 12 octobre 2004.

Masson, Hélène, *La consolidation des industries de défense en Europe. Et après ?*, L'Europe en Action, Avril 2003, Paris : Fondation Robert Schuman.

McDougall, Walter, *Conclusion – A Delightful Spot*, Promised Land, Crusader States, 1997, New York : Houghton-Mifflin.

Missiroli, Antonio, *From Copenhagen to Brussels : European defence core documents*, Chaillot Papers no 67, décembre 2003; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Missiroli, Antonio, « Attention à la marche : la constitution et après », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Missiroli, Antonio, « PESD : Comment elle fonctionne », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Missiroli, Antonio, *PESC, défense et flexibilité*, Chaillot Papers no 38, février 2000; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Morillon, Philippe, rapporteur, « Rapport sur la nouvelle architecture européenne de sécurité et de défense – Priorités et lacunes », Parlement européen, 27 mars 2003, document de séance; accessible à http://www3.europarl.eu.int/omk/omnsapir.so/pv2?PRG=DOCPV&APP=PV2&LANGUE=FR&SDOCTA=9&TXTLST=1&POS=1&Type_Doc=RESOL&TPV=DEF&DATE=100403&PrgPrev=TYPEF@A5|PRG@QUERY|APP@PV2|FILE@BIBLIO03|NUMERO@111|YEAR@03|PLAGE@1&TYPEF=A5&NUMB=1&DATEF=030410; Internet; consulté le 30 octobre 2004.

NATO Defence College, Academic Research Branch, « How to apply cooperation voiced by NATO and EU to NRF and EURRF ? »; accessible à <http://www.ndc.nato.int/download/publications/sc104res.pdf>; Internet; consulté le 4 mars 2005.

Ortega, Martin, « Après Petersberg : missions pour les forces militaires de l'Union Européenne », extrait de *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Ortega, Martin, *The European Union and the crisis in the Middle East*, Chaillot Papers no 62, juillet 2002; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Ortega, Martin, *l'intervention militaire et l'Union européenne*, Chaillot Papers no 45, mars 2001; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Osborne, Martin; "Strategic games", 1997; accessible à <http://www.chass.utoronto.ca/~osborne/2x3/tutorial/SGAME.HTM>; Internet; consulté le 6 février 2005.

OTAN, Chapitre 2, « La transformation de l'Alliance », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

OTAN, Chapitre 3, « L'ouverture de l'Alliance », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

OTAN, Chapitre 4, « L'Identité Européenne de Sécurité et de Défense », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

OTAN, Chapitre 15, « Un cadre institutionnel plus large pour la sécurité – Les Nations Unies », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

OTAN, Chapitre 15, « Un cadre institutionnel plus large pour la sécurité – L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

OTAN, Chapitre 15, « Un cadre institutionnel plus large pour la sécurité – L'Union Européenne », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

OTAN, Chapitre 15, « Un cadre institutionnel plus large pour la sécurité – L'Union de l'Europe Occidentale », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

OTAN, Chapitre 15, « Un cadre institutionnel plus large pour la sécurité – Le Conseil de l'Europe », extrait de *Manuel de l'OTAN*, Bruxelles – Belgique : Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, 2001.

Politi, Alessandro, *Nouveaux risques transnationaux et sécurité européenne*, Chaillot Papers no 29, octobre 1997; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Porter, Simon, *The Bush Doctrine : Where it came from, what it means for Europe and recommendations for the future*, Australian Defense College, Monograph Series, No. 4, 2004; Canberra : Department of Defence.

Rice, Condoleeza, *Promoting the national interest*, Foreign Affairs, 79, January-February 2000.

Rutten, Maartje, *De Saint-Malo à Nice : les textes fondateurs de la défense européenne*, Chaillot Papers no 47, mai 2001; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Sarazinno, « conférence d'amélioration des capacités », Cremoc, le 14 octobre 2004 ; accessible à www.cremoc.org/articles/Europe-armement.ppt ; Internet; consulté le 6 février 2005.

Schmitt, Burkard, « Capacités européennes : combien de divisions ? », *Politique Européenne de sécurité et de défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Schmitt, Burkard, *European armaments cooperation*, Chaillot Papers no 59, avril 2003; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Schmitt, Burkard, *The European Union and armaments: getting a bigger bang for the Euro*, Chaillot Papers no 63, Août 2002; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Schmitt, Burkard, *De la coopération à l'intégration : les industries aéronautiques et de défense en Europe*, Chaillot Papers no 40, juillet 2000; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Schmitt, Burkard, *Entre coopération et concurrence : le marché transatlantique de défense*, Chaillot Papers no 44, janvier 2001; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Sloan, Stanley, *les Etats-Unis et la défense européenne*, Chaillot Papers no 39, avril 2000; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Solana, Javier, « Préface », extrait de *Politique Européenne de Sécurité et de Défense*, Paris : Institut pour les études de sécurité de l'Union Européenne, 2004.

Solana, Javier, « Directors of European Defense Agency appointed »; accessible à <http://ue.eu.int/solana>; Internet; consulté le 15 octobre 2004.

Solana, Javier, « European Security Strategy : A secure Europe in a better world », Union Européenne, Bruxelles, le 12 décembre 2003 ; accessible à <http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/78367.pdf>; Internet ; consulté le 28 septembre 2004.

Thisse, Jacques-Francois, « Théorie des jeux : une introduction »; accessible à <http://www.cu.lu/crea/personnel/LuisTJ.pdf> ; Internet; consulté le 3 février 2005.

Valinakis, Yannis, *La région de la mer Noire : défis et opportunités pour l'Europe*, Chaillot Papers no 36, juillet 1999; Paris : European Union Institute for Security Studies.

Vassort-Rousset, Brigitte, « L'Union Européenne, un nouveau pôle stratégique ? »; accessible à <http://www.upmf-grenoble.fr/curei/cahiers/16/vassort.htm>; Internet ; consulté le 18 septembre 2004.

Weidenfeld, Werner, *From Alliance to Coalitions – The future of transatlantic Relations*, 2004; Gutersloh : Bertelsmann Foundation Publishers.

Wenger, Wim, « Project Renaissance » ; accessible à <http://www.winwenger.com/part37.htm> ; Internet; consulté le 30 janvier 2005.

White House, “The national security strategy of the United States of America”; accessible à <http://www.whitehouse.gov/nsc/nss.pdf>; Internet; consulté le 15 octobre 2004.